

COVEA PERSPECTIVES ENTREPRISES

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT À CAPITAL VARIABLE - SICAV DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 31.12.2025

COVEA FINANCE SAS



Sommaire

Informations concernant les placements et la gestion	4
Rapport de gestion du conseil d'administration	11
Rapport sur le gouvernement d'entreprise	24
Résolutions	29
Rapport du commissaire aux comptes	32
Rapport spécial du commissaire aux comptes	36
<u>COMPTES ANNUELS</u>	
Bilan	38
Actif	38
Passif	39
Compte de résultat	40
<u>ANNEXE</u>	
Stratégie et profil de gestion	43
Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices	44
Règles & méthodes comptables	46
Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice	48
Evolution du nombre de parts ou actions au cours de l'exercice	49
Ventilation de l'actif net par nature de parts ou actions	50
Expositions directes et indirectes sur les différents marchés	51
Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)	51
Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition	51
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)	52
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) ventilation par maturité	53
Exposition directe sur le marché des devises	54
Exposition directe aux marchés de crédit	55
Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie	56
Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion	57
Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat	58
Créances et dettes - ventilation par nature	58
Frais de gestion, autres frais et charges	59
Engagements reçus et donnés	61
Acquisitions temporaires	61
Instruments d'entités liées	62
Détermination et ventilation des sommes distribuables	63
Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	63
Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	65

Inventaire des actifs et passifs	67
Inventaires des IFT (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)	70
Inventaire des opérations à terme de devise (utilisées en couverture d'une catégorie de part)	72
Inventaire des instruments financiers à terme (utilisés en couverture d'une catégorie de part)	73
Synthèse de l'inventaire	74
Informations SFDR	75

Société de gestion	COVEA FINANCE SASU 8-12, rue Boissy d'Anglas - 75008 Paris
Dépositaire et conservateur	CACEIS BANK 89-91 rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge
Établissement placeur	CACEIS BANK 89-91 rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge
Commissaire aux Comptes	PRICEWATERHOUSE COOPERS AUDIT 63 rue de Villiers - 92200 Neuilly-sur-Seine
Commercialisateur	COVEA FINANCE SASU (Entité du groupe COVEA) 8-12, rue Boissy d'Anglas - 75008 Paris
Conseil d'Administration de la Sicav	
Président-Directeur Général :	M. Francis JAISSON
Administrateurs :	GMF Assurances, représenté par Sophie LANDAIS MAAF Assurances SA, représenté par Arnaud BROSSARD MMA IARD, représenté par Catherine LOUIS MORICE

Informations concernant les placements et la gestion

Affectation des sommes distribuables :

Résultat net :

Action A Capitalisation
Action I Capitalisation
Action ID Distribution

Plus-values réalisées nettes :

Action A Capitalisation
Action I Capitalisation
Action ID Capitalisation.

Objectif de gestion : L'objectif de gestion est de chercher à obtenir une performance nette de frais sur les marchés actions des pays de l'Union européenne sur un horizon d'investissement de 4 ans minimum, par le biais d'une gestion active et sans référence à un indice particulier, en sélectionnant des sociétés de petites et/ou moyennes capitalisation dont le siège social est situé dans les pays de l'Union européenne et majoritairement en France.

Indicateur de référence : L'OPCVM est géré sur la base d'une gestion active indépendante de tout indicateur de référence. La comparaison avec un indicateur de référence ne pourrait qu'entraîner une mauvaise compréhension de la part de l'investisseur. Toutefois, la référence à un indice tel que le CAC Mid & Small, exprimé en euro, calculé au cours de clôture dividendes net réinvestis peut constituer à des fins de comparaison un élément d'appréciation, a posteriori et à titre informatif de la performance, même si la SICAV adopte un profil de performance et de risque différent de ceux-ci.

Stratégie d'investissement :

Description des stratégies utilisées :

La gestion est active et discrétionnaire.

Pour établir la stratégie d'investissement, l'équipe de gestion s'appuie sur les conclusions des comités mis en place par la Société de gestion.

La philosophie de gestion est construite sur une vision de long terme, fondée sur les fondamentaux qui donnent sens à l'économie et une orientation aux investissements. Cette expertise, basée sur la maximisation de la valeur ajoutée interne, a pour objectifs de proposer et de mettre en oeuvre une allocation d'actifs qui s'exprime à travers les Perspectives Economiques et Financières (PEF). Le PEF présente trois fois par an les scénarios macroéconomiques par zone et par pays (taux de chômage, inflation, croissance du PIB, taux d'intérêt) retenus par la société de gestion.

L'équipe de gestion détermine des thèmes porteurs, issus des conclusions tirées du PEF mais aussi d'une analyse stratégique des marchés actions. Ces thèmes sont ensuite déclinés à travers des choix de titre.

L'allocation de l'OPC est ensuite passée en revue et adaptée notamment lors des comités d'investissement. Au sein de l'univers des titres éligibles, le gérant procède à une analyse des sociétés en fonction de critères portant, entre autres, sur son marché, sur la stratégie, le positionnement produit, le potentiel de croissance, la qualité du bilan, et la valorisation. Ces analyses synthétisées au travers des forces/opportunités et faiblesses/menaces des sociétés, le conduisent à se forger des convictions (achats ou ventes) et à les partager avec l'équipe pour prendre une décision d'investissement collégiale.

L'univers d'investissement du Fonds est constitué principalement de valeurs de petites et/ou moyennes capitalisations, éligibles au PEA et ayant leur siège social dans les pays de l'Union européenne et majoritairement en France, soit environ 900 valeurs.

Les valeurs éligibles font l'objet d'une analyse au travers des filtres quantitatifs de « qualité » (rentabilité, endettement, marges, génération de cashflow) et de « croissance » (ventes, résultats, volatilité).

En intégrant le cadrage précédemment décrit, la stratégie d'investissement consiste à sélectionner des sociétés familiales ou entrepreneuriales, des sociétés « leaders » matures et bien implantées sur le marché, ou des sociétés bénéficiant d'un positionnement unique. L'appartenance des sociétés à l'une de ces trois thématiques est appréciée à travers des critères :

- Quantitatifs (croissance des profits, flux de trésorerie, maîtrise du bilan)
- Qualitatifs (capacité de l'entreprise à s'adapter, gagner en productivité avec une vision de long terme, consistance de l'exécution, critères de gouvernance, de positionnement de produit et de marché)

L'OPCVM est investi à hauteur de 75% minimum en actions et/ou valeurs assimilées de sociétés de petites et/ou moyennes capitalisations ayant leur siège social dans les pays de l'Union européenne. Dans ce pourcentage, l'OPCVM investit à hauteur de 50% minimum dans des sociétés ayant leur siège social en France.

Dans sa recherche de performance, la stratégie d'investissement de l'OPCVM n'est pas soumise à une règle particulière en matière d'allocation sectorielle ou en matière de pondération des lignes détenues par rapport à l'actif du portefeuille.

Dans un souci de diversification de ses choix d'investissement et afin de saisir toutes les opportunités de performance, l'OPCVM peut investir hors pays de l'Union Européenne à hauteur de 30% maximum de son actif net.

L'équipe de gestion, en complément de l'analyse financière, s'appuie, pour la détermination des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (critères « ESG ») dans l'évaluation des entreprises, sur les données extra-financières disponibles de l'équipe de recherche interne de la Société de gestion ou sur celles d'un prestataire de données externe. L'analyse ESG prend en compte les enjeux extra financiers les plus matériels pour les piliers environnementaux (émissions de GES, consommation d'eau, etc.) et sociaux (formation des employés, taux de rotation des effectifs, etc.). L'analyse du pilier gouvernance se fait en tenant compte des meilleures pratiques de gouvernance définies et retenues par la Société de gestion. Cette analyse est renforcée par l'attention particulière consacrée aux sujets ESG dans le cadre du dialogue actionnarial avec les émetteurs (votes en assemblée générale, rencontres, etc.).

L'analyse extra-financière couvre au minimum :

- 90% des actions de grandes capitalisations dont le siège social est situé dans des pays « développés », des titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit « investment grade » et la dette souveraine émise par les pays développés et,
- 75% des actions de petites et moyennes capitalisations.

Cette analyse est fondée sur une approche en amélioration de note permettant, sur une échelle de notation de 0 à 1 (0 correspondant à la moins bonne note et 1 à la meilleure note), de retenir dans le portefeuille les valeurs bénéficiant d'une note moyenne pondérée supérieure à la note moyenne des valeurs de l'univers investissable de l'OPC.

L'OPC promeut des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »). Ainsi, la politique d'investissement de la Société de gestion prend en compte les impacts les plus significatifs du risque en matière de durabilité et vise à le limiter à travers un double dispositif s'articulant principalement autour de :

- la mise en place de filtres d'exclusion normatifs et sectoriels applicables à tous les OPC, pour tout investissement direct en actions et/ou en obligations (cf. politique d'exclusion disponible sur le site Internet www.covea-finance.fr), et
- de la mise en place de critères de sélection extra-financiers déterminés à partir des appréciations de l'équipe de Recherche interne et/ou à partir des données disponibles d'un prestataire externe indépendant en complément des critères de sélection financiers.

Le risque de durabilité est ainsi apprécié à partir d'un ensemble de critères sur les piliers environnementaux, sociaux et de gouvernance pour identifier les principales incidences négatives des investissements sur les facteurs ESG.

Actuellement, Covéa Finance ne prend pas en compte les principales incidences négatives au sens de l'Article 4 du règlement SFDR pour les raisons suivantes :

- La disponibilité et la qualité des données publiées par les émetteurs ne permettent pas encore de prendre en compte les incidences négatives avec le niveau de granularité et de rigueur que nous souhaitons appliquer dans notre approche ESG ;

- La prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sera réévaluée dans le cadre du recours à de nouveaux fournisseurs de données et de la mise en place d'un nouveau système de notation ESG conformément à la Politique relative aux risques de durabilité et à l'ESG disponible à l'adresse www.covea-finance.fr.

Les informations relatives aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont disponibles dans le rapport annuel de l'OPC.

Néanmoins, l'évaluation de l'impact probable des risques en matière de durabilité sur la performance des OPC reste soumise à des limitations structurelles telles que la disponibilité et la qualité des données.

La contribution des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) est prise en compte dans les décisions d'investissement, en complément des éléments d'analyse financière, sans pour autant être systématiquement un facteur déterminant de cette prise de décision.

Le règlement européen 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (dit « Règlement Taxonomie ») a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. Le Règlement Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux :

- Atténuation des changements climatiques,
- Adaptation aux changements climatiques,
- Utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines,
- Transition vers l'économie circulaire (déchets, prévention et recyclage),
- Prévention et contrôle de la pollution,
- Protection des écosystèmes sains.

Actuellement, des critères d'examen technique (Technical Screening Criteria) ont été développés pour certaines activités économiques à même de contribuer substantiellement à deux de ces objectifs : l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique. Ces critères sont actuellement en attente de publication au Journal Officiel de l'Union Européenne. Les données présentées ci-dessous ne reflètent donc que l'alignement à ces deux objectifs, sur la base des critères non-définitivement publiés, tels qu'ils ont été soumis aux colégislateurs européens. Cette information peut faire l'objet d'une mise à jour en cas de changements apportés à ces critères, de développement de nouveaux critères d'examen relatifs à ces deux objectifs, ainsi que lors de l'entrée en application des critères relatifs aux quatre autres objectifs environnementaux.

Pour être considérée comme durable, une activité économique doit démontrer qu'elle contribue substantiellement à l'atteinte de l'un des 6 objectifs, tout en ne nuisant pas à l'un des cinq autres (principe dit DNSH, « Do No Significant Harm »). Pour qu'une activité soit considérée comme alignée au Règlement Taxonomie, elle doit également respecter les droits humains et sociaux garantis par le droit international.

L'équipe de gestion s'attache à prendre en compte dans ses décisions d'investissement les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques considérées comme durables au regard du règlement « Taxonomie » (UE) 2020/852. Au regard des données émettrices disponibles actuellement, le pourcentage minimum d'alignement avec la Taxonomie de l'Union européenne s'élève à 0%. La part des investissements alignés sur le Règlement Taxonomie repose au plan environnemental sur un accès progressif et continu aux données communiquées par les émetteurs. Le Fonds sera à même de déterminer, au fur et à mesure de la mise à disposition de ces données par les émetteurs, un objectif d'alignement conformément à la réglementation en vigueur.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

L'exposition de l'OPCVM aux différents risques est la suivante :

- exposition au risque actions : entre 75% et 110% de son actif net dont 75% minimum en actions et/ou valeurs assimilées éligibles au PEA.
- exposition au risque change dans la limite maximale de 30% de son actif net;
- exposition au risque de taux : jusqu'à 20% maximum de son actif net.

L'ensemble des informations extra-financières concernant l'OPC est détaillé dans l'annexe précontractuelle du présent prospectus.

Description des catégories d'actifs :

- Actions et/ou valeurs assimilées :

L'OPCVM investit en permanence à hauteur minimale de 75% de son actif net dans des actions et/ou valeurs assimilées de sociétés de petites et/ou moyennes capitalisations éligibles au PEA et ayant leur siège social dans les pays de l'Union Européenne. Dans le pourcentage minimal de 75%, l'OPCVM détiendra 50% minimum de valeurs et/ou actions assimilées de sociétés éligibles au PEA ayant leur siège social en France, dont minimum 10% de l'actif net dans des sociétés françaises dont la capitalisation boursière est ou a été inférieure à 2 milliards d'euros au cours de l'un des quatre derniers exercices comptables.

La sélection s'effectue sur des titres donnant ou pouvant donner accès, directement ou indirectement, au capital ou aux droits de vote de sociétés, sans a priori sur la taille des capitalisations parmi les sociétés de petites et/ou moyennes capitalisations.

L'OPCVM peut être investi dans la limite de 30% de son actif net en actions et/ou valeurs assimilées émises par des sociétés ayant leur siège social en dehors de l'Union Européenne.

L'OPCVM n'a pas vocation à investir plus de 10% de son actif net dans des actions et/ou valeurs assimilées émises par des sociétés ayant leur siège social dans des pays émergents.

- Titres de créance et instrument du marché monétaire :

L'OPCVM peut avoir recours à hauteur maximale de 20% de son actif net aux titres dans des titres de créances et instruments du marché monétaire émis par des émetteurs publics ou supranationaux et assimilés des Etats membres de l'OCDE et/ou de l'Union européenne, ou par des émetteurs privés, sans clé de répartition prédéfinie, sur tout type de maturité, de devise, et de notation minimale à l'acquisition de BBB- (Standard and Poor's ou équivalent Moody's et Fitch ou de notation jugée équivalente par la société de gestion).

La sélection des titres de créance et des instruments du marché monétaire ne se fait pas exclusivement et mécaniquement sur la base de critères de notation des agences de notation. Elle repose notamment sur une analyse interne du risque crédit. En cas d'évolution de la notation, le critère d'évaluation lié à l'intérêt des porteurs sera privilégié afin de décider de l'opportunité de conserver ou non le titre en portefeuille.

La fourchette de sensibilité du fonds sera comprise entre 0 et 8.

A titre d'exemple, le fonds pourra investir dans des obligations, des obligations convertibles à hauteur de 10% maximum de l'actif net, des titres de créances négociables ou équivalents étrangers et des parts d'OPC monétaires.

- Actions ou parts d'organismes de placement collectifs et de fonds d'investissement :

L'OPCVM peut détenir jusqu'à 10% de son actif net en actions ou parts d'organismes de placement collectifs, dont des fonds indiciels cotés (ETF) comprenant :

- les parts ou actions d'OPCVM de droit français et/ou européen,
- les parts ou actions de FIA de droit français respectant les 4 conditions énoncées à l'article R214-13 du Code Monétaire et Financier.

Les OPC mentionnés ci-dessus peuvent être gérés par la Société de gestion

- Instruments dérivés :

L'OPCVM se réserve la possibilité d'intervenir sur les instruments dérivés de la façon suivante :

Nature des marchés d'intervention :

- Réglementés
- Organisés
- De gré à gré

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir

- Actions
- Change

Nature des interventions :

- Couverture
- Exposition

Nature des instruments utilisés :

- Futures sur actions, indices, devises
- Options sur actions, indices, devises
- Swaps sur actions, indices, devises
- Change à terme

L'OPCVM n'a pas recours aux contrats d'échange sur rendement global de type TRS ("Total Return Swap").

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

Des investissements sur des instruments dérivés pourront être réalisés afin de réaliser l'objectif de gestion de l'OPCVM.

Les opérations portant sur les instruments dérivés seront effectuées dans une limite d'engagement de 100% maximum de l'actif net de l'OPCVM.

Les instruments financiers à terme et/ou conditionnels font partie du processus d'investissement en raison de leur liquidité et de leur rapport coût/efficacité.

Leurs sous-jacents relèvent des catégories d'actifs utilisés en direct.

Les futures sur actions/ indices sont utilisés en achat ou vente comme substituts, peu onéreux et liquides, aux titres vifs pour ajuster l'exposition globale du portefeuille au risque actions.

Les options et les swaps sur actions/indices liés aux marchés actions sont utilisés en couverture et/ou exposition d'un risque action. De plus, ils peuvent être utilisés de manière à améliorer le taux de récupération des dividendes.

Le change à terme peut être utilisé en couverture d'une exposition en devise.

- Titres intégrant des dérivés :

L'OPCVM peut avoir recours à des titres intégrant des dérivés de la façon suivante :

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir

- Actions
- Indices (actions/matières premières)
- Change

Nature des interventions :

- Couverture
- Exposition

Nature des instruments utilisés

- Obligations convertibles
- Bons de souscription de titres financiers
- Warrants
- Certificats ayant pour sous-jacents des indices de contrats à terme sur matières premières.
- Autres titres de capital ou de créance comportant un contrat financier.

Stratégie d'utilisation des titres intégrant des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion

L'OPCVM peut avoir recours aux titres intégrant des dérivés dans la limite maximale de 10% de l'actif net afin de créer une exposition synthétique au marché des actions françaises. Le gérant pourra également choisir d'investir dans la limite de 10% de l'actif net dans des certificats qui ont pour objet de permettre au gérant d'exposer immédiatement le fonds aux perspectives d'un marché ou d'un secteur particulier y compris celui des matières premières. Les certificats envisagés ont pour sous-jacent des indices de contrats à terme sur matières premières.

- Emprunts d'espèces :

Dans l'objectif d'un investissement en anticipation de hausse des marchés ou de façon plus temporaire dans le cadre de rachats importants, l'équipe de gestion peut effectuer des emprunts d'espèces dans la limite de 10% de l'actif net.

- Dépôts :

Les dépôts effectués auprès d'un établissement de crédit dont le siège est établi dans un Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'Espace Economique Européen dont le terme est inférieur à 12 mois peuvent être utilisés afin de rémunérer de la trésorerie dans la limite maximale de 10% de l'actif net.

- Liquidités :

Afin de répondre à l'objectif de gestion, l'OPC peut détenir des liquidités dans la limite de 10% maximum de l'actif net. Toutefois, lorsque des conditions exceptionnelles sur le marché le justifient, l'OPC peut porter cette limite à 20% sans que ces liquidités cumulées avec l'exposition aux éléments mentionnés au III de l'article R.214-21 et de l'article R.214-32-29 du code monétaire et financier ne dépassent 30% de l'actif net.

- Opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres :

L'OPCVM pourra mettre en œuvre les techniques de cessions ou d'acquisitions temporaires d'instruments financiers.

Celles-ci consisteront en des prêts de titres et/ou mises en pension d'actions et/ou valeurs assimilées dans la limite maximale de 25% de son actif net avec la faculté de mettre fin à l'opération qu'il a contractée à tout moment et/ou en des emprunts de titres et prises en pension dans une limite de 100% de son actif avec la faculté de rappeler le montant total en espèces pour les opérations de prise en pension contre espèces et/ou de mettre fin à l'opération à tout moment.

La proportion attendue d'actifs sous gestion qui fera l'objet d'opérations d'acquisition et/ou de cession temporaires de titres pourra représenter 10% de l'actif net.

Les opérations éventuelles d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres seront toutes réalisées dans des conditions de marché et dans les limites réglementaires. Ces opérations sont réalisées dans un but de gestion de trésorerie et/ou d'optimisation des revenus de l'OPCVM.

Les contreparties de ces opérations seront des établissements de crédit, de notation minimale "Investment Grade" et dont le siège social est situé dans un pays membre de l'OCDE. Elles seront sélectionnées par un comité de sélection des contreparties selon des critères définis par la société de gestion. Des informations complémentaires sur la rémunération figurent dans le paragraphe relatif aux frais et commissions.

Les actifs reçus par l'OPC dans le cadre des opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres seront conservés par le dépositaire du fonds.

Les actifs reçus par l'OPCVM dans le cadre des techniques de gestion efficace sont considérés comme des garanties financières.

- Informations sur les garanties financières :

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments dérivés de gré à gré et les opérations d'acquisition / cession temporaires des titres, l'OPCVM peut recevoir des actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Il n'y a pas de politique de corrélation dans la mesure où l'OPC recevra uniquement des espèces en garantie financière (collatéral).

A cet égard, toute garantie financière reçue respectera les éléments suivants :

Les garanties financières reçues en espèces seront :

- placées en dépôt auprès d'entités éligibles ;
- investies dans des obligations d'Etat de haute qualité ;
- utilisées aux fins de transactions de prise en pension, à condition que ces transactions soient conclues avec des établissements de crédit faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et que l'OPCVM puisse rappeler à tout moment le montant total des liquidités en tenant compte des intérêts courus ;
- investies dans des organismes de placement collectif (OPC) Monétaire à court terme.

Les risques associés aux réinvestissements des espèces dépendent du type d'actifs ou du type d'opérations et peuvent consister en des risques de liquidité ou des risques de contrepartie.

Niveau d'utilisation maximum des différents instruments

L'exposition globale en titres vifs, parts ou actions d'OPC ainsi qu'en instruments financiers à terme pourra porter sur 200% de l'actif net (soit jusqu'à 100 % de l'actif net en titres vifs et parts ou actions d'OPC et jusqu'à 100 % de l'actif net en instruments dérivés) dans le respect des limites des catégories d'exposition prédéfinies. Cette limite d'engagement prend en compte, le cas échéant, les instruments intégrant des dérivés.

Profil de risque : Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Les risques auxquels s'expose l'investisseur au titre d'un investissement dans le fonds sont les suivants :

Risque lié à la gestion discrétionnaire

Le style de gestion appliqué au fonds repose sur la sélection de valeurs. Il existe donc un risque que les valeurs sélectionnées ne soient pas les plus performantes. La performance du fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative du fonds peut en outre avoir une performance négative.

Risque de perte en capital

Le fonds ne bénéficie d'aucune garantie, ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.

Risque actions

Il correspond au risque lié aux variations des marchés actions qui peuvent avoir un impact négatif sur l'évolution de la valeur liquidative du fonds en cas de baisse des marchés actions.

Risque lié à l'investissement dans des petites et/ou moyennes capitalisations

Il correspond au risque lié à des investissements en actions de sociétés de petites et/ou moyennes capitalisations dont le cours peut être plus volatile et la liquidité des titres plus réduite que ceux de sociétés de grande capitalisation, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque de change

Il correspond au risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du fonds qui est l'Euro. Ce risque sera représenté par la part du portefeuille non investie en Euro. La fluctuation des devises par rapport à l'Euro peut avoir une influence négative sur la valeur liquidative du fonds (dans le cas où l'exposition à ces devises n'est pas couverte).

Risque de taux

Il correspond au risque lié à une remontée des taux d'intérêt ayant pour conséquence une baisse des cours des titres de créance et/ou des instruments du marché monétaire pouvant ainsi entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque de crédit

Il correspond au risque pouvant résulter du défaut ou de la dégradation de la qualité de crédit d'un émetteur d'instruments de taux. La valeur des instruments de taux peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque de contrepartie

Il correspond au risque de pertes encourues en raison de la défaillance d'un intervenant de marché ou de son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles et à honorer ses engagements. Cette défaillance peut faire baisser la valeur liquidative du fonds. Ce risque découle des opérations de gré à gré conclues avec les contreparties.

Risque lié aux matières premières

Le fonds peut être exposé à travers ses sous-jacents au marché des matières premières. Les matières premières peuvent avoir une évolution significativement différente des marchés de valeurs mobilières traditionnelles. Une évolution défavorable des marchés de matières premières pourra faire baisser la valeur liquidative du fonds en raison de son exposition indirecte aux matières premières.

Risque lié à l'investissement dans des instruments dérivés et/ou titres intégrant des dérivés

Le fonds peut avoir recours à des instruments dérivés et/ou à des titres intégrant des dérivés. L'utilisation de ces instruments en cas de stratégie d'exposition dans un marché baissier ou de stratégie de couverture dans un marché haussier peut entraîner un impact négatif sur la valeur liquidative du fonds.

Risque de durabilité

Tout évènement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel évènement ou d'une telle situation peut également conduire à l'exclusion des titres de certains émetteurs de l'univers d'investissement. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes (une baisse des revenus ; des coûts plus élevés ; des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs...). En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Action A : Tous souscripteurs

Action I : Réservée aux personnes morales et OPC.

Action ID : Réservée aux personnes morales et OPC.

La durée recommandée de ce placement est au minimum de 4 ans.

Cet OPCVM ne peut être offert, vendu, commercialisé ou transféré aux Etats-Unis (y compris ses territoires et possessions) ni bénéficier directement ou indirectement à une personne physique ou morale américaine, à des citoyens américains ou à une « US Person » au sens du dispositif FATCA de 2010.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de la situation personnelle du porteur qui, pour la déterminer, doit prendre en compte son patrimoine personnel, ses besoins actuels et à cinq ans ainsi que son aversion au risque. Il est recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

Il est également fortement recommandé au souscripteur de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement au risque de cet OPCVM.

Régime fiscal : L'OPCVM n'est pas assujéti à l'impôt sur les sociétés en France. Le principe de la transparence fiscale s'applique au porteur.

La fiscalité du porteur dépend de la qualité de résident ou non résident de la personne morale ou physique.

Les revenus distribués sont soumis à l'impôt sur les revenus pour les personnes physiques résidentes, sauf cas particulier de prélèvement libératoire ou à l'impôt sur les sociétés pour les personnes morales.

Les plus-values latentes dégagées par les personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés sont à intégrer dans le résultat imposable selon les modalités fiscales applicables à leur catégorie.

Les dividendes reçus par un porteur non-résident sont soumis à la retenue à la source sous réserve de l'existence d'une convention fiscale avec le pays du porteur de parts.

D'une manière générale, les porteurs de parts du Fonds sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal. Cet OPCVM peut servir de support aux contrats d'assurance vie. Cet OPCVM est éligible au PEA (Plan d'Epargne en Actions).

Pour plus de détails, le prospectus est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- La valeur liquidative est disponible auprès de Covéa Finance et sur le site www.covea-finance.fr.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur adressée à : Covéa Finance, 8-12 rue Boissy d'Anglas - 75008 Paris.
Courriel : communication@covea-finance.fr
- Date de création de la SICAV : 16 décembre 1995.

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale pour vous rendre compte de l'activité de votre Société et pour soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 décembre 2025.

Environnement Economique

L'année 2025 a été marquée par le retour de Donald Trump à la Maison Blanche et ses répercussions au niveau international. Les annonces d'augmentation des droits de douane s'inscrivent dans l'évolution de l'organisation du commerce mondial basée sur le libre-échange. Ces annonces et décisions américaines ont généré de l'incertitude pour les entreprises et les ménages, mais les conséquences sur l'investissement et la consommation sont pour le moment restées limitées. Les conflits en Ukraine et au Proche-Orient se sont poursuivis, alors que les Etats-Unis modifiaient leurs priorités stratégiques : moindre soutien aux alliés traditionnels, notamment européens, mais plus d'interventions au Moyen-Orient et en Amérique Latine. L'année a aussi été marquée par le maintien d'une forte instabilité politique en France. Sur le marché des changes, l'euro s'est apprécié de 13,1% contre le dollar, à 1,1750 dollars pour un euro. Le prix du baril de pétrole Brent a chuté de 18,6%, pour terminer l'année à 60,90 dollars.

La nouvelle administration a commencé, dès son installation à la Maison Blanche, à mettre en œuvre ses priorités politiques : baisse de la fiscalité, montée des droits de douane, réduction des dépenses et contrôle de l'immigration. La hausse des droits de douane est utilisée pour des raisons économiques, mais aussi dans des buts géopolitiques. Sur le plan géopolitique, la nouvelle stratégie de sécurité des Etats-Unis, très critique vis-à-vis de l'Europe, confirme la rupture de l'approche américaine vis-à-vis de ses alliés traditionnels. On observe à la fois une volonté de désengagement des affaires européennes et un plus grand interventionnisme, notamment sur le continent américain. La Réserve fédérale a interrompu la détente de sa politique monétaire dans la première partie de l'année. Les banquiers centraux américains craignaient l'impact inflationniste de la hausse des droits de douane annoncée par l'administration Trump. Quelque peu rassurés de ce point de vue et dans un contexte de dégradation du marché du travail, ils ont recommencé à baisser leurs taux directeurs en septembre, procédant à trois mouvements consécutifs de réduction, de 25 points de base chacun. Alors que l'activité économique fait preuve de résistance, la Réserve Fédérale se veut toujours prudente, mais la majorité d'entre eux envisagent des nouvelles baisses de taux ces prochains mois.

Au Royaume-Uni, la Banque d'Angleterre s'est montrée prudente dans la détente de sa politique monétaire, dans un contexte de résistance de l'inflation. Alors que l'activité économique reste fragile, elle a baissé son taux directeur de 100 points de base sur l'ensemble de l'année, à raison de 25 points de base par trimestre. Après les difficultés rencontrées l'année précédente, le gouvernement travailliste est parvenu à élaborer un budget 2026-2027 accueilli favorablement par les marchés, malgré de nouvelles hausses d'impôts.

Les institutions européennes ont amorcé en 2025 un mouvement de simplification de leurs réglementations afin de soutenir la compétitivité des entreprises européennes. Par ailleurs, la Banque centrale européenne a poursuivi la détente de sa politique monétaire au premier semestre, ramenant le taux de la facilité de dépôt de 3,0% à 2,0%, avant de marquer une pause à partir de l'été. Les banquiers centraux européens se veulent attentifs aux risques tant à la hausse qu'à la baisse sur les perspectives d'inflation. C'est pourquoi ils se refusent toujours à donner des indications sur l'orientation de la politique monétaire et insistent encore sur la nécessité d'analyser en profondeur l'ensemble des informations rendues disponibles à chacune de leurs réunions. Par ailleurs, l'activité économique s'est montrée plus résistante que l'envisageait la banque centrale dans un contexte de forte incertitude. La mise en œuvre du plan allemand d'investissements en infrastructures et l'augmentation annoncée des dépenses militaires dans les pays européens, notamment motivée par le désengagement américain de la zone, sont considérées comme des éléments de soutien à l'activité. Sur le plan géopolitique, le soutien à l'Ukraine a été réaffirmé, notamment via la décision de prêter au pays envahi par la Russie 90 Mds€ qui seront empruntés sur les marchés, faute d'accord sur l'utilisation des revenus des fonds russes gelés.

En Chine, à la faiblesse persistante de la demande domestique et aux difficultés rémanentes du secteur immobilier se sont ajoutées les conséquences du durcissement des relations économiques internationales, notamment illustré par la forte augmentation des droits de douane américains. Dans ce contexte, les pressions déflationnistes perdurent dans l'industrie chinoise. Hors Etats-Unis, les exportations chinoises sont toutefois restées très dynamiques sur l'année. Les autorités, qui utilisent leur position de force dans la production d'intrants critiques pour les industries des transitions énergétique et numérique, entendent par conséquent maintenir leur soutien à la croissance de l'activité. Au Japon, le nouveau gouvernement a annoncé des soutiens supplémentaires à l'activité économique, alors que la Banque du Japon a poursuivi le durcissement très progressif de sa politique monétaire. Elle a augmenté son taux directeur de 50 points de base, en deux étapes, alors que l'inflation reste supérieure à son objectif, notamment nourrie par la dynamique des salaires et une activité économique plus dynamique. Mais la forte dépréciation du yen continue à peser sur les prix des importations.

Sources des données: Datastream, Bloomberg, US Bureau of Labor Statistics, US Bureau of Economic Analysis, Eurostat, BCE, S&P Global, Statistics Bureau of Japan, Japan Cabinet Office, National Bureau of Statistics of China.

Présentation de la gestion réalisée sur les actions

Europe

Marchés Financiers

L'année 2025 s'est inscrite dans un environnement de marché marqué par le retour du Politique au cœur des décisions économiques et financières. Les marchés actions ont évolué dans un contexte marqué par des tensions géopolitiques persistantes, une montée des politiques protectionnistes, des trajectoires monétaires désynchronisées entre grandes zones économiques et une inflation structurellement plus élevée qu'au cours de la décennie précédente.

Aux États-Unis, l'arrivée au pouvoir de Donald Trump a entraîné une inflexion marquée de la politique économique et industrielle, caractérisée par des mesures protectionnistes, une volonté affirmée de relocalisation et une dérégulation accrue, notamment dans le secteur financier. L'économie américaine a ainsi bénéficié en début d'année d'une consommation encore résiliente, soutenue par un marché du travail solide, avant de montrer progressivement des signes de ralentissement sur les segments les plus sensibles au pouvoir d'achat.

Sur le plan monétaire, la Réserve fédérale a adopté une approche graduelle et prudente face à une inflation persistante, alimentée par les tensions salariales et les incertitudes liées aux politiques commerciales et budgétaires. Elle a finalement engagé un cycle d'assouplissement modéré, avec trois baisses de taux à partir du mois de septembre. Dans ce contexte marqué par une volatilité accrue, le marché action américain est néanmoins resté bien orienté sur l'ensemble de l'année, l'indice S&P 500 clôturant en hausse d'environ 17.9% en dollars (3.9% en euros).

En Europe, la faiblesse persistante de la croissance, conjuguée au reflux de l'inflation a offert à la Banque centrale européenne une marge de manœuvre accrue. La BCE a ainsi procédé à plusieurs baisses de taux, ramenant son taux directeur à 2%. Dans ce contexte, l'indice MSCI Europe affiche une hausse de 16.3% sur l'année (en ligne avec la performance de l'indice américain en dollar), soutenus par les secteurs bancaire, des services aux collectivités (enjeux de souveraineté) et de la défense, malgré une volatilité entretenue par les fragilités politiques persistantes en France et en Allemagne. Il est intéressant de souligner le retour de l'intérêt des investisseurs pour les petites et moyennes capitalisations : le MSCI EMU Small Cap progresse de +21,3%, la volonté de reconstituer des chaînes de production au niveau local devient une préoccupation pour les décideurs.

Sur le front des devises, le dollar a enregistré sa plus forte baisse annuelle depuis 2017, pénalisé par l'assouplissement de la politique monétaire de la Réserve fédérale et par la dégradation des relations commerciales avec ses principaux partenaires. Il s'est ainsi nettement déprécié face à l'euro pour s'établir autour de 1,1750 dollar, en recul d'environ 13% sur l'année.

Dans ce contexte d'incertitudes macroéconomiques et géopolitiques, les matières premières ont affiché des dynamiques contrastées. Les métaux précieux ont fortement progressé en 2025, l'Or confirmant son rôle de valeur refuge, tandis que l'argent a enregistré une envolée spectaculaire, soutenue à la fois par des craintes de pénurie liées aux restrictions chinoises et par une demande structurelle portée par la transition énergétique, l'électronique et l'intelligence artificielle. À l'inverse, le marché pétrolier a évolué dans un environnement très volatil et a terminé l'année en net repli, le WTI enregistrant sa plus mauvaise performance depuis 2020 (-20%). Malgré des rebonds ponctuels liés aux tensions géopolitiques, notamment au Moyen-Orient, le marché est resté dominé par les craintes d'une offre excédentaire et d'un ralentissement de la demande.

Politique de gestion

La gestion de Covéa Perspectives Entreprises est active et discrétionnaire, en cohérence avec nos Perspectives Economiques et Financières et la thématique d'investissement du fonds. La stratégie d'investissement de l'OPCVM repose sur la sélection active de valeurs de petites et/ou moyennes capitalisations, éligibles au PEA et ayant leur siège social dans les pays de l'Union européenne et majoritairement en France. Nos investissements s'articulent autour de trois axes : L'actionnariat familial, les leaders de niche et enfin les sociétés à positionnement unique.

Le poids de l'industrie augmente significativement passant de 32% à 41 %. Dans le cadre de la thématique PEF des sociétés qui bénéficient des plans de réarmement, nous constituons une position significative sur la société de défense française Exosens. Son positionnement sur les tubes pour lunettes de vision nocturne est unique et porteur. La société dispose de près de 80% sur sa niche en Europe grâce aux restrictions à l'export des concurrents américains et israéliens. La prise de participation de 10% à son capital par son client Theon sécurise le principal débouché de la société. La société pourrait aussi bénéficier de forts leviers de croissance. Ses clients, notamment l'Etat allemand, visent un taux d'équipement de 100% de leur infanterie. Exosens possède un site de production aux Etats-Unis, renforçant sa crédibilité auprès des clients américains. En sus, nous misons sur le développement des activités adjacentes à la défense telles la vision industrielle dans les centrales nucléaires et les laboratoires pharmaceutiques. Nous apprécions le fait que le dirigeant soit un actionnaire important de la société, à plusieurs dizaines de millions d'euros. Au 31/12/2025, notre position en Exosens représente plus de 3% de l'actif net du fonds Covea Perspectives Entreprises.

Par ailleurs, nous participons à l'introduction en bourse dans le secteur des semi-conducteurs de la société familiale Semco à un prix abordable. En lien avec la thématique PEF de la diffusion de l'intelligence artificielle, Semco est un fabricant de mandrins (« e-chucks »), permettant de maintenir des plaques de silicium pendant les étapes de fabrication des semi-conducteurs. L'avance technologique de Semco positionne la société sur les puces les plus miniatures et les composants de puissance destinés aux centres de données. Nous estimons que la société devrait être capable de délivrer une croissance de 20% par an de ses ventes, principalement en volumes. Malgré la faible liquidité du titre, la position s'élève à 1% de notre portefeuille au 31/12/2025.

Nous initions également une ligne sur le volailler français LDC. L'historique opérationnel et boursier depuis la cotation de la société en 1996 témoignent de sa forte capacité de résistance. Cette entreprise familiale est leader sur le poulet avec 40% de parts de marché en France. La volaille reste une source de protéines peu chère et saine. LDC est aussi le producteur d'œufs le plus important en France. Dans un contexte de pression sur le pouvoir d'achat des ménages, la consommation d'œufs se porte bien car l'œuf est la protéine animale la moins chère. De plus, la solidité du bilan de LDC offre une bonne optionnalité pour de futures acquisitions. La valorisation du titre nous apparaît de surcroît injustifiée au regard des comparables européens comme Scandi Standards et Cranswick.

Nous construisons une ligne sur le leader mondial et technologique dans la préparation de plats chauds pour cuisines professionnelles : l'allemand Rational. En lien avec notre thématique PEF de l'automatisation, ses appareils de cuisson intelligents permettent d'automatiser les cuisines professionnelles, avec encore un bon potentiel de pénétration. Même si l'application de droits de douanes impacte le cours de bourse, Rational conserve une forte avance technologique et bénéficie d'une concurrence moyennement intensive ; La société devrait in fine être capable de passer les nécessaires hausses de prix et de poursuivre son développement aux Etats-Unis et en Chine.

Comme décliné dans notre thématique PEF de la santé, le fabricant et distributeur de gaz médicaux SOL reste l'une de nos principales convictions et nous montons notre pondération en 2025, à plus de 5% de l'actif net du fonds. SOL est une société italienne familiale présente sur une niche de croissance uniquement accessible au sein des petites et moyennes valeurs. La croissance est portée par l'essor des soins à domicile des patients atteints de maladies respiratoires. En sus, la société se diversifie dans des services adjacents comme la distribution de nutrition médicale. Acteur très performant, la société exécute bien sur son déploiement par croissance externe. Ainsi, Sol n'a jamais baissé son dividende depuis son introduction en bourse en 1998.

En termes d'allocation sectorielle, notre exposition aux valeurs industrielles augmente grâce aux valeurs de la défense, en lien avec la thématique PEF des bénéficiaires des plans de réarmement des Etats, avec les titres Exosens et Dassault Aviation. En face, nous baissions notre exposition aux sociétés de services informatiques, ce qui explique la moindre allocation au secteur technologique en 2025 comparé à 2024. Notre exposition au secteur financier baisse également, suite à nos prises de profits sur le titre Euronext.

En face des initiations de position décrites ci-dessus, nous avons cédons de nombreuses positions en 2025, dont nos lignes en Befesa, Arcadis, Amplifon, Campari, Equasens, Imerys, Mersen et Verallia en raison de perspectives défavorables

Nos principales lignes actions sont : Elis, Sol, GTT, ID Logistics, Technip Energies, Virbac, Lisi, Robertet, Dassault Aviation et Exosens.

Au 31 décembre 2025 l'exposition du fonds aux actions ressort à 97.04%.

Perspectives

Nos Perspectives Economiques et Financières mettent en l'avant l'activisme des Etats dans leur volonté et leurs objectifs affichés de reconquête de souveraineté.

Ces démarches entraînent une compétition accrue pour l'accès aux ressources, dans un environnement mondial moins coopératif et où les politiques monétaires demeurent contraintes par un environnement structurellement plus inflationniste.

Aux Etats-Unis, l'administration actionne de nombreux leviers pour appuyer la reprise en main de l'économie par le Politique. Au-delà des droits de douane et des prises de participation dans les secteurs stratégiques, le regard du Politique se porte sur la Banque centrale avec l'objectif d'aligner davantage la politique monétaire sur le projet économique de l'administration.

En Europe, les marges de manœuvre des Etats s'inscrivent dans un système institutionnel complexe. Les souveraineté(s) des Etats membres se conjuguent avec le domaine de compétence de l'UE, et les initiatives de simplification de la réglementation se confrontent à un long processus de décision. Pour les pays membres de la zone euro, la politique monétaire demeure la compétence exclusive de l'UE et de son bras armé la BCE. La gestion de risques spécifiques nationaux notamment liés aux perturbations politiques ne fait pas partie de ses prérogatives.

Dans ce contexte, le potentiel de baisse de taux directeurs des deux côtés de l'atlantique est limité par l'environnement inflationniste persistant que nous décrivons. Par ailleurs, nous considérons que les parties longues des courbes de taux souverains resteront sous pression, tant liée au contexte d'inflation structurellement plus élevée, qu'à l'importance des émissions de dettes souveraines qui viennent en appui des ambitieux plans d'investissements des Etats. Plus spécifiquement, nous considérons que la volatilité des taux français demeurera élevée.

La dynamique des marchés actions quant à elle se caractérise par une concentration des performances accentuée par le recours au levier de certaines catégories d'acheteurs (particuliers, fonds spéculatifs). Des phénomènes qui ne sont pas sans risques, et qui se traduisent par une volatilité accrue des titres.

Sur les actions, nous privilégierons des entreprises qui évoluent dans des secteurs stratégiques ou qui disposent d'actifs stratégiques ou incontournables. Nous réaffirmons notre volonté d'investir aux Etats-Unis, tout en limitant le risque marginal lié au dollar. Les avantages compétitifs de la zone devraient être des moteurs de croissance pour les entreprises qui y opèrent. En Europe, nous sélectionnons des entreprises qui bénéficieront des différents plans annoncés, tout en restant vigilants quant aux défis liés à leur mise en place.

Dans les deux zones, notre préférence s'oriente vers des sociétés de petites et moyennes capitalisations, plus à même de bénéficier des effets de diffusion des plans d'investissement.

Performances OPC

En 2025, la performance de COVEA PERSPECTIVES ENTREPRISES a été de 14,99 % pour la part IC, de 14,18 % pour la part AC.

La performance de son indice de référence, Cac Mid & Small dividendes nets réinvestis, a été de 16,28 %.

La performance obtenue sur la période ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC.

Le risque global de l'OPC est mesuré par la méthode de calcul de l'engagement.

Techniques de gestion efficace de portefeuille

L'OPCVM n'a pas eu recours pour l'exercice 2025 à des opérations de cessions et/ou d'acquisitions temporaires de titres.

Pour l'exercice 2025, l'OPC n'a pas eu recours à des dérivés listés (futures).

En fin d'exercice, le fonds n'est pas exposé aux actions via des futures Euro Stoxx 50.

Informations complémentaires (PEA, autres ...)

Le fonds est éligible au PEA. Le fonds est en permanence investi à au moins 75% en sociétés dont le siège est enregistré dans l'Espace Economique Européen, incluant l'Union européenne ainsi que la Norvège. En 2025, le poids moyen dans l'actif net des actions éligibles au PEA s'est élevé à 97.35%.

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Informations sur la politique de sélection des intermédiaires d'exécution et la politique d'exécution

Conformément à ses obligations professionnelles telles que définies par le Code Monétaire et Financier et le Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers dans le cadre de ses activités de Société de gestion de portefeuille, Covéa Finance publie et réexamine annuellement des politiques décrivant l'organisation et les critères retenus pour veiller à la protection des intérêts de ses clients lors de l'exécution d'un ordre issu de ses décisions de gestion.

Ces politiques de meilleure sélection des intermédiaires en exécution et de meilleure exécution (ci-après dénommées les « Politiques ») sont disponibles sur le site internet de Covéa Finance dans la rubrique « Nos rapports et politiques ».

Conformément à ces Politiques, les équipes de négociation de la Société de gestion sont tenues de réaliser leurs transactions sur les marchés financiers avec des intermédiaires figurant sur une liste autorisée définie par un comité de référencement.

Un comité de sélection et d'évaluation se réunit une fois par an pour évaluer la qualité d'exécution des intermédiaires sélectionnés selon plusieurs critères quantitatifs. Ce dernier comité se tient en présence des équipes de négociation en charge de la sélection et de l'évaluation des intermédiaires d'exécution mais également des responsables de gestion, du middle office, du juridique et du contrôle interne.

Des comités ad hoc mensuels peuvent également se réunir notamment en cas de changement notable dans la qualité de service d'un intermédiaire autorisé, d'une modification des conditions de marché ou d'une évolution propre à Covéa Finance.

Le respect de la liste des intermédiaires fait l'objet d'un contrôle par le RCCI.

Conformément aux dispositions du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers en vigueur, un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation figure sur le site de Covéa Finance dans la rubrique « Nos rapports et politiques ».

Exercice des droits de vote

En application des dispositions de l'article L533-22 du Code Monétaire et Financier, les droits attachés à la qualité d'actionnaire des OPCVM et notamment les droits de vote ont été exercés librement dans l'intérêt des porteurs de parts conformément à la politique d'engagement actionnarial disponible sur le site de Covéa Finance dans la rubrique « Nos rapports et politiques ».

Informations en matière extra-financière

Informations sur la prise en compte des risques de durabilité (Article 8)

En application de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte modifiée et codifiée aux articles L533-22-1 et D533-16-1 du Code monétaire et financier et de l'article 3 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement et du Conseil du 27.11.2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers ("Règlement SFDR") et du Règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 (Règlement "Taxonomie"), l'OPC est tenu de publier des informations en matière extra-financière.

S'agissant des informations sur la durabilité issues du Règlement SFDR, cette réglementation européenne vise à améliorer et harmoniser la transparence des acteurs des marchés financiers sur la responsabilité sociale et environnementale.

Transparence en matière de durabilité au niveau des produits financiers :

Afin de permettre aux investisseurs d'identifier plus facilement les produits financiers qui leur correspondent en termes d'attentes sur les enjeux environnementaux et sociaux, la réglementation SFDR demande à chaque entité de placer chacun de ses produits dans l'une des trois catégories suivantes :

- article 9 : produits qui ont pour objectif l'investissement durable,
- article 8 : produits qui répondent aux enjeux environnementaux et/ou sociaux,
- article 6 : les autres produits qui ne font pas de la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales leur objectif principal et dont l'objectif de gestion ne porte pas sur un investissement durable.

Les informations relatives au principe de double matérialité lié 1) aux risques de durabilité et 2) aux incidences négatives de durabilité sont accessibles dans la *Déclaration relative à la prise en compte du risque de durabilité* disponible sur le site internet de la Société de gestion dans la rubrique "Nos rapports et politiques".

Depuis le 10 mars 2021, l'OPC a été rattaché à la classification SFDR de l'article 8 ("produits qui répondent aux enjeux environnementaux et/ou sociaux"). Les caractéristiques environnementales et sociales sont promues par cet OPC à travers l'application stricte de la politique d'exclusion sectorielle et normative de covéa Finance, par le suivi des notations E, S et G d'une grande partie des émetteurs détenus en portefeuille (notation via notre modèle propriétaire basé sur des données fournisseurs, complétée dans certains cas spécifiques et limités par des notations qualitatives réalisées par l'équipe Analyse Financière et Extra-financière), et par le suivi des controverses pouvant aboutir à l'engagement d'un dialogue actionnarial, jusqu'à l'exclusion des sociétés.

Informations environnementales et/ou sociales liées

La prise en compte des risques et des facteurs de durabilité, tels que définis dans le règlement UE 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019, est pleinement intégrée dans la politique relative aux Risques de durabilité et à l'ESG de Covéa Finance, ainsi que dans la chaîne de valeur et de décision d'investissement de Covéa Finance.

La politique d'investissement de covéa Finance vise à limiter le risque de durabilité à travers un dispositif s'articulant principalement autour de la mise en place de filtres d'exclusions (normatives, sectorielles et/ou thématiques) applicables à tout investissement direct en actions ou en obligations et accessible sur le site internet, du suivi des controverses et de la mise en place de critères de sélection extra-financiers en complément des critères de sélection financiers.

L'ensemble des informations sur la prise en compte par la société de gestion des critères relatifs au respect des objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) dans son processus d'investissement sont accessibles sur le site internet de Covéa Finance dans la rubrique "Nos rapports et politiques".

Compte tenu des évolutions et travaux en cours, la catégorisation des OPC de la gamme pourrait être amenée à évoluer selon les OPC.

Part d'investissements de l'OPC liés aux activités durables

La Taxonomie de l'Union européenne a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : atténuation du changement climatique ; adaptation au changement climatique ; utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines ; transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage) ; prévention et contrôle de la pollution ; et protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Pour être considérée comme durable, une activité économique doit démontrer qu'elle contribue substantiellement à l'atteinte de l'un des 6 objectifs, tout en ne nuisant pas à l'un des cinq autres (principe dit DNSH, "Do No Significant Harm"). Pour qu'une activité soit considérée comme alignée à la Taxonomie européenne, elle doit également respecter les droits humains et sociaux garantis par le droit international.

Les informations extra-financières spécifiques liées au positionnement de l'OPC en article 8 sont précisées dans l'annexe d'information périodique du présent rapport.

Le principe consistant à ne pas causer de préjudice important s'applique uniquement aux investissements sous-jacents aux produits financiers qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers (Règlement SFTR)

L'OPC n'a pas eu recours à des opérations rentrant dans le cadre du règlement SFTR.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
COVEA FINANCE SECURITE C	15 695 494,18	12 217 040,74
ELIS SA	7 344 096,56	602 063,99
FUCHS PFD SE	4 031 919,54	3 500 450,72
GAZTRANSPORT ET TECHNIGAZ	3 647 996,13	3 680 497,13
TECHNIP ENERGIES NV	3 705 299,54	3 249 315,31
BIOMERIEUX SA	4 107 544,04	2 553 761,23
ARCADIS NV	3 438 694,98	3 212 880,69
ATOSS SOFTWARE AG	5 882 812,13	551 379,95
EXOSENS	6 433 737,38	-
IPSEN	5 035 151,11	-

La Sicav peut être investie dans des OPC gérés par Covéa Finance, dont la liste est détaillée dans la section « Inventaire des actifs et passifs » du présent rapport annuel.

Rapport 2025 relatif à la politique de rémunération de Covéa Finance

Covéa Finance, en tant que gestionnaire, attache une importance particulière au respect de l'ensemble des dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM ») et dans de la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 sur les gestionnaires d'OPCVM (ci-après désignée la « Directive OPCVM V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur le fonds.

1. Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Au cours de l'exercice 2025, le montant total des rémunérations annoncées par Covéa Finance à l'ensemble de son personnel (collaborateurs présents en 2025) s'est élevé à 17 149 098 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- 12 844 395 euros soit 75% du total des rémunérations versées par la société à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunérations fixes ; et
- 4 304 703 euros, soit 25% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunérations variables totales. Le versement de rémunérations variables a concerné pour l'exercice 2025, 166 personnes. Aucun collaborateur n'a été concerné par un différé de rémunération variable sur 3 ans.

Sur le total des rémunérations annoncées par le gestionnaire au titre de l'exercice, 9 826 280 euros concernaient les cadres salariés de Covéa Finance dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds, tels que définis dans notre Politique de Rémunération 2025.

2. Montant des rémunérations versées par le fonds au personnel du gestionnaire

Covéa Finance ne pratique pas d'intéressement aux plus-values réalisées (ou *carried interest*) et aucune rémunération (fixe ou variable) à destination des gérants n'est versée par le fonds.

3. Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque des fonds et sur la gestion des conflits d'intérêt

En février 2017, Covéa Finance a mis en conformité avec la Directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (directive OPCVM V) sa politique de rémunération existante, revue le règlement intérieur de sa Commission de Rémunération et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation tout en procédant à un travail d'identification des collaborateurs de son personnel impactés par les nouvelles dispositions en matière de rémunération issues de la Directive AIFM et de la Directive OPCVM V et de ses textes de transposition (ci-après la « Population Identifiée »). Il s'agit des collaborateurs respectant les deux conditions cumulatives suivantes :

- (i) appartenant à une catégorie de personnel bénéficiant d'une rémunération variable et susceptible d'avoir un impact sur le profil de risque du gestionnaire ou du fonds géré et
- (ii) ayant une rémunération variable supérieure à 200 000 euros sur le critère quantitatif (performance liée au panier commun) traduisant le niveau de responsabilité sur le profil de risque.

Lorsque la rémunération de la Population Identifiée varie en fonction de performances, son montant total, qui est plafonné à un niveau inférieur à sa rémunération fixe, est établi par le gestionnaire en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle à laquelle il appartient et/ ou du panier de portefeuille (OPC, FIA et Mandat) avec celles des résultats d'ensemble du gestionnaire. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères financiers que non financiers.

L'ensemble des principes sont décrits dans la Politique de Rémunération de Covéa Finance, disponible sur son site Internet.

4. Gouvernance et contrôle de la politique de rémunération

La politique de rémunération est revue annuellement par la Commission de Rémunération définie par les statuts de Covéa Finance, composée de :

- un représentant du Comité de Surveillance de Covéa Finance,
- deux représentants du Groupe Covéa, indépendant de Covéa Finance, dont au moins un d'entre eux participe au comité des Rémunérations du Groupe Covéa, et
- la Présidente de Covéa Finance.

Conformément à la réglementation, la majorité des membres de la Commission de Rémunération n'exerce pas de fonctions exécutives au sein de Covéa Finance et n'en est pas salarié.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

I. Gouvernance au 31 décembre 2025

Conseil d'administration :

- Monsieur Francis JAISSON Président Directeur Général,
- GMF ASSURANCES représentée par Madame Sophie LANDAIS,
- MAAF ASSURANCES SA représentée par Monsieur Arnaud BROSSARD,
- MMA IARD représentée par Madame Catherine LOUIS MORICE.

Commissaires aux comptes :

- PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT représentée par Monsieur Frédéric SELLAM.

II. Informations concernant les mandataires sociaux

La liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la société figure ci-dessous :

LISTE DES MANDATS DE FRANCIS JAISSON AU 31/12/2025

Société	Forme juridique	Organe de gestion	Mandat	Mandataire
COVEA FINANCE	SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE	PRESIDENCE	Directeur Général Délégué	
COVEA Multi Immobilier	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Président Directeur Général	
COVEA Perspectives Entreprises	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Président Directeur général	
COVEA MOYEN TERME	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Président Directeur général	

LISTE DES MANDATS D'ARNAUD BROSSARD AU 31/12/2025

Société	Forme juridique	Organe de gestion	Mandat	Mandataire
COVEA Actions Amérique	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MAAF ASSURANCES SA
COVEA Actions France	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MAAF ASSURANCES SA
COVEA Actions Japon	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MAAF ASSURANCES SA
COVEA Actions Monde	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MAAF ASSURANCES SA
COVEA Euro Souverain	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MAAF ASSURANCES SA
COVEA Moyen Terme	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MAAF ASSURANCES SA
COVEA Multi Europe	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MAAF ASSURANCES SA
COVEA Oblig Inter	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MAAF ASSURANCES SA
COVEA Obligations	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MAAF ASSURANCES SA
COVEA Perspectives Entreprises	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MAAF ASSURANCES SA
COVEA Flexible ISR	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MAAF ASSURANCES SA
COVEA Sécurité	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MAAF ASSURANCES SA

LISTE DES MANDATS DE SOPHIE LANDAIS AU 31/12/2025

Société	Forme juridique	Organe de gestion	Mandat	Mandataire
COVEA REAL ESTATE DEVELOPPEMENT I (CORED I)	SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE	GERANCE	Gérant	LANDAIS Sophie
COVEA SALARIES	FONDS COMMUN DE PLACEMENT D'ENTREPRISE	CONSEIL DE SURVEILLANCE	Membre du Conseil de surveillance suppléant	LANDAIS Sophie
COVEA ACTIONS AMÉRIQUE	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF ASSURANCES
COVEA ACTIONS FRANCE	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF ASSURANCES
COVEA ACTIONS JAPON	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF ASSURANCES
COVEA ACTIONS MONDE	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF ASSURANCES
COVEA EURO SOUVERAIN	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF ASSURANCES
COVEA FLEXIBLE ISR (EX COVEA SELECTIF)	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF ASSURANCES
COVEA MOYEN TERME	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF ASSURANCES
COVEA MULTI EUROPE	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF ASSURANCES
COVEA OBLIG INTER	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF ASSURANCES
COVEA OBLIGATIONS	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF ASSURANCES
COVEA OBLIGATIONS	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF ASSURANCES
COVEA PERSPECTIVES ENTREPRISES	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF ASSURANCES
COVEA SÉCURITÉ	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF ASSURANCES
COVEA REAL ESTATE DEVELOPPEMENT II (CORED II)	SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE	PRESIDENCE	Président	MAAF ASSURANCES SA

LISTE DES MANDATS DE CATHERINE LOUIS MORICE AU 31/12/2025

Société	Forme juridique	Organe de gestion	Mandat	Mandataire
AUZO	SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE	CONSEIL DE SURVEILLANCE	Membre du Cons. de surveillance	LOUIS MORICE Catherine
CLARIANE & PARTENAIRES IMMOBILIER 9	SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE	CONSEIL DE SURVEILLANCE	Membre du Cons. de surveillance	LOUIS MORICE Catherine
COVEA INVEST	SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE	PRESIDENCE	Président	LOUIS MORICE Catherine
GMF RECOUVREMENT	SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE	GERANCE	Gérant	LOUIS MORICE Catherine
IENA INVESTISSEMENTS PARTICIPATIONS SAS	SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE	PRESIDENCE	Président	LOUIS MORICE Catherine
MMA PARTICIPATIONS	SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE	PRESIDENCE	Président	LOUIS MORICE Catherine
PARIS OFFICE JV LIMITED	PRIVATE LIMITED COMPANY (by shares)	BOARD OF DIRECTORS	Director	LOUIS MORICE Catherine
ASSURLAND.COM	SOCIETE ANONYME	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	COVEA COOPERATIONS

CARMA	SOCIETE ANONYME	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	COVEA COOPERATIONS
COVEA ACTIONS AMÉRIQUE	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MMA IARD
COVEA ACTIONS FRANCE	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MMA IARD
COVEA ACTIONS JAPON	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MMA IARD
COVEA ACTIONS MONDE	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MMA IARD
COVEA EURO SOUVERAIN	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MMA IARD
COVEA FLEXIBLE ISR (EX COVEA SELECTIF)	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MMA IARD
COVEA MOYEN TERME	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MMA IARD
COVEA MULTI EUROPE	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MMA IARD
COVEA OBLIG INTER	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MMA IARD
COVEA OBLIGATIONS	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MMA IARD
COVEA PERSPECTIVES ENTREPRISES	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MMA IARD
COVEA SÉCURITÉ	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MMA IARD
CARMAVIE	SOCIETE ANONYME	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MMA VIE

III. Conventions visées à l'article L225-37-4 al.2 du code de commerce

La sicav n'a pas été informée de la conclusion de conventions relevant de l'article L225-37-4 al.2 du code de commerce au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

IV. Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale visées à l'article L225-37-4 al.3 du code de commerce

Aucune délégation relevant de l'article L225-37-4 al.3 du code de commerce n'a été accordée, ni ne s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

V. Choix de la modalité d'exercice de la direction générale

Le conseil d'administration a opté pour le cumul des fonctions de président et de directeur général.

VI. Composition du Conseil d'administration

- Changement de représentant permanent de MAAF Assurances S.A.

La société MAAF Assurances S.A est représentée depuis le 15 janvier 2026 par Monsieur Christophe Durand au sein du conseil d'administration, en remplacement de Monsieur Arnaud Brossard.

VII. Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes

Le mandat du cabinet PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT représentée par Monsieur Frédéric SELLAM, commissaire aux comptes, est arrivé à échéance.

Le Conseil d'administration de Covéa Perspectives Entreprises du 10 février 2026 a renouvelé le mandat du Cabinet PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT en qualité de Commissaire aux comptes pour une durée de six exercices.

MODIFICATION STATUTAIRE

- **Modification de l'article 8 « Emissions, rachats des actions » des statuts.**

L'intégralité des dix paragraphes de l'article 8 demeure inchangée. Il est rajouté les paragraphes suivants :

« Dispositif de plafonnement des rachats ou "gates" :

L'OPCVM peut mettre en œuvre le dispositif dit de « gates » permettant d'étaler les demandes de Rachats des porteurs de l'OPCVM sur plusieurs valeurs liquidatives dès lors qu'elles excèdent un certain niveau, déterminé de façon objective. Ce dispositif à caractère exceptionnel ne peut être mis en œuvre qu'en cas de survenance concomitante de crise avérée d'une particulière gravité entraînant une dégradation subite et imprévisible de la liquidité sur les marchés financiers et de rachats importants au passif de l'OPCVM.

Description de la méthode employée :

Il est rappelé aux porteurs de l'OPCVM que le seuil de déclenchement des « gates » correspond au rapport entre :

- la différence constatée, à une même date de centralisation, entre le nombre de parts de l'OPCVM dont le rachat est demandé ou le montant total de ces rachats, et le nombre de parts de l'OPCVM dont la souscription est demandée ou le montant total de ces souscriptions ; et

- l'actif net ou le nombre total des parts de l'OPCVM

L'OPCVM disposant de plusieurs catégories de parts, le seuil de déclenchement de la procédure est le même pour toutes les catégories de parts de l'OPCVM.

Le seuil au-delà duquel les « gates » sont déclenchées se justifie au regard de la périodicité de calcul de la valeur liquidative de l'OPCVM, de son orientation de gestion et de la liquidité des actifs qu'il détient.

Ce dernier est fixé à 5% de l'actif net de l'OPCVM et s'applique sur les rachats centralisés pour l'ensemble de l'actif de l'OPCVM et non de façon spécifique selon les catégories de parts de l'OPCVM.

Lorsque les demandes de rachat excèdent le seuil de déclenchement des « gates », l'OPCVM peut toutefois décider d'honorer les demandes de rachat au-delà du plafonnement prévu, et exécuter ainsi partiellement ou totalement les ordres qui pourraient être bloqués.

La durée maximale d'application des « gates » est fixée à 20 valeurs liquidatives sur 3 mois.

Modalités d'information des porteurs :

En cas d'activation du dispositif de « gates », l'ensemble des porteurs de l'OPCVM sera informé par tout moyen, à travers le site internet de Covéa Finance.

S'agissant des porteurs de l'OPCVM dont les ordres n'auraient pas été exécutés, ces derniers seront informés, de manière particulière, dans les plus brefs délais.

Traitement des ordres non exécutés :

Les ordres de rachat seront exécutés dans les mêmes proportions pour les porteurs de l'OPCVM ayant demandé un rachat depuis la dernière date de centralisation. S'agissant des ordres non exécutés, ces derniers seront automatiquement reportés sur la valeur liquidative suivante et ne seront pas prioritaires sur les nouveaux ordres de rachat passés pour exécution sur la valeur liquidative suivante. En tout état de cause, les ordres de rachat non exécutés et automatiquement reportés ne pourront faire l'objet d'une révocation de la part des porteurs de l'OPCVM.

A titre d'exemple, si les demandes totales de rachat des parts de l'OPCVM, à une même date de centralisation, sont de 10% alors que le seuil de déclenchement est fixé à 5% de l'actif net, l'OPCVM peut décider d'honorer les demandes de rachats jusqu'à 7,5% de l'actif net (et donc exécuter 75% des demandes de rachats au lieu de 50% si elle appliquait strictement le plafonnement à 5%).

Cas d'exonération :

Dans le cas d'un aller/retour fiscal, à savoir, une demande de rachat de parts concomitante et liée à une demande de souscription sur la même date de VL, le même code ISIN, un même nombre de parts, un même intermédiaire et sur un même compte, ne fera pas partie du mécanisme de calcul de la gate et sera donc par conséquent honoré tel quel. »

Nous vous invitons à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Le conseil d'administration

RÉSOLUTIONS

Assemblée Générale Mixte du 16 avril 2026

Projet de texte des résolutions

A titre ordinaire :

Première résolution

L'assemblée générale, connaissance prise des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes, approuve le rapport de gestion et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

L'assemblée générale donne en conséquence quitus aux administrateurs pour l'exécution de leurs mandats au cours de l'exercice écoulé.

Deuxième résolution

L'assemblée générale constate que les revenus nets de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élèvent à 1 239 149,67 euros. Compte tenu de l'absence de report à nouveau et après intégration des régularisations, les revenus nets s'élèvent à 1 782 253,87 euros.

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration et conformément aux dispositions du prospectus, décide de les affecter comme suit :

- actions A : 221 558,75 euros au compte de capitalisation ;
- actions I : 1 560 695,12 euros au compte de capitalisation.

L'assemblée générale prend acte que la Sicav n'a effectué aucune distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices.

L'assemblée générale constate que les plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élèvent à 6 892 668,45 euros et décide, conformément aux dispositions du prospectus, de les affecter comme suit :

- actions A : 2 043 496,27 euros au compte de capitalisation ;
- actions I : 4 849 172,18 euros au compte de capitalisation.

Troisième résolution

L'assemblée générale, connaissance prise des rapports spéciaux du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L225-38 du Code de Commerce et sur le gouvernement d'entreprise, approuve les termes desdits rapports.

A titre extraordinaire :

Quatrième résolution

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide de modifier l'article 8 des statuts intitulé « **Emissions, rachats des actions** ».

L'intégralité des dix paragraphes de l'article 8 demeure inchangée. Il est rajouté les paragraphes suivants :

« Dispositif de plafonnement des rachats ou "gates" :

L'OPCVM peut mettre en œuvre le dispositif dit de « gates » permettant d'étaler les demandes de Rachats des porteurs de l'OPCVM sur plusieurs valeurs liquidatives dès lors qu'elles excèdent un certain niveau, déterminé de façon objective. Ce dispositif à caractère exceptionnel ne peut être mis en œuvre qu'en cas de survenance concomitante de crise avérée d'une particulière gravité entraînant une dégradation subite et imprévisible de la liquidité sur les marchés financiers et de rachats importants au passif de l'OPCVM.

Description de la méthode employée :

Il est rappelé aux porteurs de l'OPCVM que le seuil de déclenchement des « gates » correspond au rapport entre :

- la différence constatée, à une même date de centralisation, entre le nombre de parts de l'OPCVM dont le rachat est demandé ou le montant total de ces rachats, et le nombre de parts de l'OPCVM dont la souscription est demandée ou le montant total de ces souscriptions ; et

- l'actif net ou le nombre total des parts de l'OPCVM

L'OPCVM disposant de plusieurs catégories de parts, le seuil de déclenchement de la procédure est le même pour toutes les catégories de parts de l'OPCVM.

Le seuil au-delà duquel les « gates » sont déclenchées se justifie au regard de la périodicité de calcul de la valeur liquidative de l'OPCVM, de son orientation de gestion et de la liquidité des actifs qu'il détient.

Ce dernier est fixé à 5% de l'actif net de l'OPCVM et s'applique sur les rachats centralisés pour l'ensemble de l'actif de l'OPCVM et non de façon spécifique selon les catégories de parts de l'OPCVM.

Lorsque les demandes de rachat excèdent le seuil de déclenchement des « gates », l'OPCVM peut toutefois décider d'honorer les demandes de rachat au-delà du plafonnement prévu, et exécuter ainsi partiellement ou totalement les ordres qui pourraient être bloqués.

La durée maximale d'application des « gates » est fixée à 20 valeurs liquidatives sur 3 mois.

Modalités d'information des porteurs :

En cas d'activation du dispositif de « gates », l'ensemble des porteurs de l'OPCVM sera informé par tout moyen, à travers le site internet de Covéa Finance.

S'agissant des porteurs de l'OPCVM dont les ordres n'auraient pas été exécutés, ces derniers seront informés, de manière particulière, dans les plus brefs délais.

Traitement des ordres non exécutés :

Les ordres de rachat seront exécutés dans les mêmes proportions pour les porteurs de l'OPCVM ayant demandé un rachat depuis la dernière date de centralisation. S'agissant des ordres non exécutés, ces derniers seront automatiquement reportés sur la valeur liquidative suivante et ne

seront pas prioritaires sur les nouveaux ordres de rachat passés pour exécution sur la valeur liquidative suivante. En tout état de cause, les ordres de rachat non exécutés et automatiquement reportés ne pourront faire l'objet d'une révocation de la part des porteurs de l'OPCVM.

A titre d'exemple, si les demandes totales de rachat des parts de l'OPCVM, à une même date de centralisation, sont de 10% alors que le seuil de déclenchement est fixé à 5% de l'actif net, l'OPCVM peut décider d'honorer les demandes de rachats jusqu'à 7,5% de l'actif net (et donc exécuter 75% des demandes de rachats au lieu de 50% si elle appliquait strictement le plafonnement à 5%).

Cas d'exonération :

Dans le cas d'un aller/retour fiscal, à savoir, une demande de rachat de parts concomitante et liée à une demande de souscription sur la même date de VL, le même code ISIN, un même nombre de parts, un même intermédiaire et sur un même compte, ne fera pas partie du mécanisme de calcul de la gate et sera donc par conséquent honoré tel quel. »

A titre ordinaire et extraordinaire :

Cinquième résolution

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des différents documents soumis à la présente assemblée et du procès-verbal de celle-ci pour l'accomplissement des formalités légales.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 décembre 2025

COVEA PERSPECTIVES ENTREPRISES
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
COVEA FINANCE
8-12, rue Boissy d'Anglas
75008 PARIS

Aux actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable COVEA PERSPECTIVES ENTREPRISES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport.

PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre.
Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672
006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-
Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

COVEA PERSPECTIVES ENTREPRISES*Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**Exercice clos le 31 décembre 2025 - Page 2***Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre.
Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672
006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-
Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

COVEA PERSPECTIVES ENTREPRISES*Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**Exercice clos le 31 décembre 2025 - Page 3***Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la direction.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de la SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*


Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre.
Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672
006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-
Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

COVEA PERSPECTIVES ENTREPRISES*Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**Exercice clos le 31 décembre 2025 - Page 4*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

 2026.04.13 17:41:31
+0200

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2025**

COVEA PERSPECTIVES ENTREPRISES
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
COVEA FINANCE
8-12, rue Boissy d'Anglas
75008 PARIS

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la SICAV dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE
GENERALE**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

2026.04.13 17:40:59
+0200

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

COMPTES ANNUELS



BILAN

Actif

	31.12.2025	31.12.2024
Devise	EUR	EUR
Immobilisations corporelles nettes	-	-
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A) ⁽¹⁾	218 428 995,20	152 360 936,40
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	218 428 995,20	152 360 936,40
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B) ⁽¹⁾	-	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C) ⁽¹⁾	-	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	-	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	5 952 750,00	2 388 554,20
OPCVM	5 952 750,00	2 388 554,20
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissement	-	-
Dépôts (F)	-	-
Instruments financiers à terme (G)	-	-
Opérations temporaires sur titres (H)	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	-	-
Autres actifs éligibles (J)	-	-
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	224 381 745,20	154 749 490,60
Créances et comptes d'ajustement actifs	3 076,83	1 699,24
Comptes financiers	923 222,20	370 487,38
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	926 299,03	372 186,62
Total Actif I + II	225 308 044,23	155 121 677,22

⁽¹⁾ Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

BILAN

Passif

	31.12.2025	31.12.2024
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres :		
Capital	197 230 677,89	161 966 534,51
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	27 849 613,10	-7 002 492,24
Capitaux propres I	225 080 290,99	154 964 042,27
Passifs de financement II ⁽¹⁾	-	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II) ⁽¹⁾	225 080 290,99	-
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	-	-
Emprunts	-	-
Autres passifs éligibles (C)	-	-
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	-	-
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	227 753,24	157 634,95
Concours bancaires	-	-
Sous-total autres passifs IV	227 753,24	157 634,95
Total Passifs: I + II + III + IV	225 308 044,23	155 121 677,22

⁽¹⁾ Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

COMPTE DE RÉSULTAT

	31.12.2025	31.12.2024
Devise	EUR	EUR
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	3 336 772,96	3 825 608,64
Produits sur obligations	-	-
Produits sur titres de créance	-	-
Produits sur des parts d'OPC ⁽¹⁾	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	13 732,85	28 168,10
Sous-total Produits sur opérations financières	3 350 505,81	3 853 776,74
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-	-
Sous-total charges sur opérations financières	-	-
Total Revenus financiers nets (A)	3 350 505,81	3 853 776,74
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-2 111 356,14	-2 006 888,35
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-2 111 356,14	-2 006 888,35
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A + B	1 239 149,67	1 846 888,39
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	543 104,20	-170 069,02
Sous-total revenus nets I = C + D	1 782 253,87	1 676 819,37

⁽¹⁾ Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.

COMPTE DE RÉSULTAT *(suite)*

	31.12.2025	31.12.2024
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	5 259 339,47	524 013,03
Frais de transactions externes et frais de cession	-246 153,87	-104 310,83
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	5 013 185,60	419 702,20
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	1 879 482,85	50 789,44
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	6 892 668,45	470 491,64
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	15 266 446,69	-8 986 650,54
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G	15 266 446,69	-8 986 650,54
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	3 908 244,09	-163 152,71
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	19 174 690,78	-9 149 803,25
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-	-
Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K	-	-
Impôt sur le résultat V	-	-
Résultat net I + II + III - IV - V	27 849 613,10	-7 002 492,24

ANNEXE

A large, abstract, light blue shape that starts from the bottom left and curves upwards and to the right, filling the lower half of the page. It has a soft, wavy edge and a slight gradient, giving it a sense of movement and depth.

STRATÉGIE ET PROFIL DE GESTION

Objectif de gestion : L'objectif de gestion est de chercher à obtenir une performance nette de frais sur les marchés actions des pays de l'Union européenne sur un horizon d'investissement de 4 ans minimum, par le biais d'une gestion active et sans référence à un indice particulier, en sélectionnant des sociétés de petites et/ou moyennes capitalisation dont le siège social est situé dans les pays de l'Union européenne et majoritairement en France.

TABLEAU DES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Exprimés en EUR	31.12.2025	31.12.2024	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021
Actif net total	225 080 290,99	154 964 042,27	184 431 720,24	177 159 666,90	230 685 564,33

Exprimés en EUR	31.12.2025	31.12.2024	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021
ACTION AC					
FR0000939886					
Nombre de parts ou actions	266 942,779	259 427,6119	298 804,4138	323 696,3589	347 531,5774
Valeur liquidative unitaire	234,81	205,64	215,93	200,29	236,53
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	8,48	1,85	14,72	7,74	22,35

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Exprimés en

EUR	31.12.2025	31.12.2024	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021
ACTION IC					
FR0010567537					
Nombre de parts ou actions	501 673,2145	387 173,00	438 199	445 622,46	502 300,46
Valeur liquidative unitaire	301,78	262,45	273,64	252,06	295,6
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	12,88	4,30	20,39	11,49	29,77

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Exprimés en

EUR	31.12.2025	-	-	-	-
ACTION ID					
FR0014010J66					
Nombre de parts ou actions	106 709,00	-	-	-	-
Valeur liquidative unitaire	103,11	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	-0,48	-	-	-	-

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

RÈGLES & MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation et comptabilisation des actifs

1 - Méthodes d'évaluation :

Le calcul de la valeur liquidative de la part et/ou action est effectué en tenant compte des méthodes d'évaluation précisées ci-dessous :

Règles générales

- Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition frais exclus et les sorties à leur prix de cession frais exclus.
- Les liquidités, dépôts et instruments financiers détenus en portefeuille et libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité de l'OPC sur la base des taux de change au jour de l'évaluation.

Instruments financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilés

- Les valeurs mobilières de type « Actions et valeurs assimilées » négociées sur un marché réglementé français ou étranger sont évaluées au cours de clôture de leur marché principal.
- Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au prix du marché sur la base de cours contribués.

Toutefois : Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

- Les titres de créances négociables (TCN) et valeurs assimilées :
 - i. Les bons du trésor et valeurs assimilées (BTF, T-bill, Letras, BOTS etc...) ainsi que les titres négociables à moyen terme et valeurs assimilées dont l'échéance est supérieure à un an sont évalués selon un prix de marché sur la base de cours contribués.
 - ii. Les titres négociables à court terme et valeurs assimilées (ECP, NEU CP etc...) dont l'échéance est inférieure à un an sont évalués quotidiennement via un spread et une courbe de taux composite représentative de l'univers d'investissement.
- Parts et actions d'OPC : Les actions de SICAV et parts de Fonds Communs de Placement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration ou du directoire de la SICAV ou, pour un fonds commun, de la Société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Contrats financiers

- Opérations portant sur des instruments financiers à terme fermes ou conditionnels négociés sur les marchés organisés :
Les opérations portant sur des instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur des marchés organisés français ou étrangers sont valorisées au cours de compensation ou à leur valeur de marché.
- Opérations de gré à gré :
Les opérations à terme, fermes ou conditionnelles ou les opérations d'échange conclues sur les marchés de gré à gré, autorisées par la réglementation applicable aux OPC, sont valorisées aux conditions de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la Société de gestion.

Acquisitions et cessions temporaires de titres

- Acquisition temporaire de titres : Les titres reçus en pension ou les titres empruntés sont inscrits en portefeuille acheteur pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts à recevoir.

- Cessions temporaires de titres : Les titres donnés en pension ou les titres prêtés sont inscrits en portefeuille et valorisés à leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension comme celle des titres prêtés est inscrite en portefeuille à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus.

Engagements hors bilan

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Garanties financières et appels de marge : Les garanties financières reçues sont évaluées au prix du marché (mark-to-market). Les marges de variation quotidiennes sont calculées par différence entre l'évaluation au prix du marché des garanties constituées et l'évaluation au prix du marché des instruments collatéralisés.

2 - Méthode de comptabilisation :

Méthode de comptabilisation des revenus

De ces revenus sont déduits :

- les frais de gestion,
- les frais financiers et charges sur prêts et emprunts de titres et autres placements.

Les revenus sont constitués par :

- les revenus des valeurs mobilières,
- les dividendes et intérêts encaissés au taux de la devise, pour les valeurs étrangères,
- la rémunération des liquidités en devises, les revenus de prêts et pensions de titres et autres placements.

Devise de comptabilité

La comptabilité de l'OPCVM est effectuée en euro.

Changements intervenus :

- Prise en charge des frais valorisateur par le fonds
- Création d'une part ID
- Arrivée à échéance du label Relance et de ses exigences

Changements à intervenir :

- Prise en charge par le fonds des fais liés au(x) label(s) détenus
- Mise en place des mécanismes de "gates" et de "swing pricing"

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Résultat net :

Action A Capitalisation
Action I Capitalisation
Action ID Distribution

Plus-values réalisées nettes :

Action A Capitalisation
Action I Capitalisation
Action ID Capitalisation.

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE

	31.12.2025	31.12.2024
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres début d'exercice	154 964 042,27	184 431 720,24
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC) ⁽¹⁾	65 346 697,34	5 952 469,07
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-16 749 230,58	-28 700 087,09
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	1 239 149,67	1 846 888,39
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	5 013 185,60	419 702,20
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	15 266 446,69	-8 986 650,54
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	225 080 290,99	154 964 042,27

⁽¹⁾ Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.

EVOLUTION DU NOMBRE DE PARTS OU ACTIONS AU COURS DE L'EXERCICE

ACTION AC

FR0000939886	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	34 794,8518	7 960 801,14
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-27 279,6847	-6 044 577,89
Solde net des souscriptions/rachats	7 515,1671	1 916 223,25

ACTION AC

	En montant
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Total des commissions acquises	-

ACTION IC

FR0010567537	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	154 029,2145	46 714 996,20
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-39 529	-10 704 652,69
Solde net des souscriptions/rachats	114 500,2145	36 010 343,51

ACTION IC

	En montant
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Total des commissions acquises	-

ACTION ID

FR0014010J66	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	106 709	10 670 900,00
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-	-
Solde net des souscriptions/rachats	106 709	10 670 900,00

PART ID

	En montant
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Total des commissions acquises	-

VENTILATION DE L'ACTIF NET PAR NATURE DE PARTS OU ACTIONS

Code ISIN de la part ou action	Libellé de la part ou action	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part ou action	Actif net en devise de la part ou action	Nombre de parts ou actions	Valeur liquidative en devise de la part ou action
FR0000939886	ACTION AC	Capitalisable	EUR	62 681 704,43	266 942,779	234,81
FR0010567537	ACTION IC	Capitalisable	EUR	151 395 591,74	501 673,2145	301,78
FR0014010J66	PART ID	Revenus : distribution Plus-values : capitalisation	EUR	11 002 994,82	106 709	103,11

EXPOSITIONS DIRECTES ET INDIRECTES SUR LES DIFFÉRENTS MARCHÉS

Exposition directe sur le marché actions (*hors obligations convertibles*)

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		France+/-	Italie+/-	Allemagne+/-	Pays-Bas+/-	Autriche+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	218 429,00	134 086,14	25 191,84	21 542,86	19 944,10	9 666,35
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Options	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Swaps	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Autres instruments financiers	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Total	218 429,00	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (*hors obligations convertibles*)

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Ventilation par nature de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	923,22	-	-	-	923,22
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	N/A	-	-	-	-
Options	N/A	-	-	-	-
Swaps	N/A	-	-	-	-
Autres instruments financiers	N/A	-	-	-	-
Total	N/A	-	-	-	923,22

Exposition directe sur le marché de taux (*hors obligations convertibles*) ventilation par maturité

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	Ventilation par durée résiduelle						
	0 - 3 mois +/-	3 - 6 mois +/-	6 mois - 1 an +/-	1 - 3 ans +/-	3 - 5 ans +/-	5 - 10 ans +/-	>10 ans +/-
Actif							
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	923,22	-	-	-	-	-	-
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan							
Futures	-	-	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-	-	-
Total	923,22	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché des devises

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	Devise 01 +/-	Devise 02 +/-	Devise 03 +/-	Devise 04 +/-	Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Devises à recevoir	-	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-	-
Futures, options, swaps	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-

Exposition directe aux marchés de crédit

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	-	-	-

Méthodologie :

Le classement des titres exposés directement aux marchés de taux ⁽¹⁾ dans les catégories "INVESTMENT GRADES", "Non INVESTMENT GRADES" et "NON NOTES" est alimenté des principales notations financières.

Pour chaque instrument, la notation est déterminée selon l'algorithme du 2ème meilleur rating externe.

Le 2ème meilleur rating est celui dont la notation en valeur numérique est le second sur l'ensemble des notations trouvées.

Dans le cas où un seul rating est disponible, ce rating est considéré comme le second meilleur.

En cas d'absence de rating, c'est la notation de l'émetteur qui est requise.

⁽¹⁾ Les éléments de taux d'actif et de passif sont présentés en valeur d'inventaire par cohérence avec les éléments du bilan.

Concernant les opérations temporaires, seules les cessions temporaires sont renseignées (mises en pension, titres prêtés et titres donnés en garantie).

Les acquisitions temporaires sont exclues.

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

<i>exprimés en milliers d'Euro</i>	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	-	-
Instruments financiers à terme non compensés	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres reçus en garantie	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Créances		
Collatéral espèces	-	-
Dépôt de garantie espèces versé	-	-
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Instruments financiers à terme non compensés	-	-
Dettes		
Collatéral espèces	-	-

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du Fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
-	-	-	-	-	-	-
Total						-

AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

Créances et dettes - ventilation par nature

	31.12.2025
Créances	
Souscriptions à recevoir	3 076,83
Souscriptions à titre réductible	-
Coupons à recevoir	-
Ventes à règlement différé	-
Obligations amorties	-
Dépôts de garantie	-
Frais de gestion	-
Autres débiteurs divers	-
Total des créances	3 076,83
Dettes	
Souscriptions à payer	-
Rachats à payer	-17,82
Achats à règlement différé	-
Frais de gestion	-227 735,42
Dépôts de garantie	-
Autres créditeurs divers	-
Total des dettes	-227 753,24
Total des créances et dettes	-224 676,41

Frais de gestion, autres frais et charges

Les frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc....) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux, barème
Frais de gestion financière TTC	Actif net	Part A : 1,60 % maximum Part I : 0,90 % maximum Part ID : 0,90 % maximum
Frais de fonctionnement et autres services*	Actif net	0,07 % maximum
Frais indirects maximum TTC (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non concerné
Commissions de mouvement**	Prélèvement sur chaque transaction	OPC: Néant ETF : 0,07% maximum Actions : de 0 à 0,09% maximum prélevés par l'intermédiaire sur l'opération achat/vente
Prélevée par l'intermédiaire sur l'opération d'achat/vente d'actions	Commission/forfait par lot	Futures : Commission de 3,30 € maximum par contrat futures (à la charge de l'OPC) et/ou par lot
Prélevée selon les opérations/instruments par l'intermédiaire	Montant	Obligations/TCN : Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

Ces frais n'incluent pas les frais de recherche.

* Les frais de fonctionnement sont supportés par la Société de Gestion à l'exception des frais de commissariat aux comptes qui sont supportés par le fonds, des éventuels frais liés à la distribution transfrontalière, des frais valorisateur ainsi que des éventuels frais fiscaux ("Tax agent" local).

** Cette tarification est fonction des actifs éligibles à l'actif de votre fonds.

L'OPCVM sera susceptible de ne pas informer ses porteurs de parts de manière particulière, ni de leur offrir la possibilité d'obtenir le rachat de leurs parts sans frais en cas de majoration des frais de fonctionnement et autres services pour lesquels le prélèvement en frais réels a été choisi qui serait égale ou inférieure à 10 points de base par année civile ; l'information des porteurs de parts pouvant alors être réalisée par tout moyen. Cette information sera publiée préalablement à la prise d'effet de la majoration.

Pour plus de précisions sur les frais effectivement facturés à l'OPC, veuillez-vous reporter à la section « Frais » de votre Document d'Informations Clés (DIC).

ACTION AC

FR0000939886	31.12.2025
Frais fixes	954 780,01
Frais fixes en % actuel	1,62
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

ACTION IC

FR0010567537	31.12.2025
Frais fixes	1 145 270,58
Frais fixes en % actuel	0,92
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

ACTION ID

FR0014010J66	31.12.2025
Frais fixes	11 305,55
Frais fixes en % actuel	0,91
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31.12.2025
Garanties reçues	
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors-bilan	-
Total	-

Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)	31.12.2025
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-
Titres reçus en garantie	-

Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Parts d'OPC et de fonds d'investissements			
	FR0000931412	COVEA FINANCE SECURITE C	5 952 750,00
Total			5 952 750,00

DÉTERMINATION ET VENTILATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31.12.2025	31.12.2024
Devise	EUR	EUR
Revenus nets	1 782 253,87	1 676 819,37
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	1 782 253,87	1 676 819,37
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	1 782 253,87	1 676 819,37

ACTION AC

FR0000939886	31.12.2025	31.12.2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	221 558,75	319 338,17
Total	221 558,75	319 338,17
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

ACTION IC

FR0010567537	31.12.2025	31.12.2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	1 560 919,14	1 357 481,20
Total	1 560 919,14	1 357 481,20
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

ACTION ID

FR0014010J66	31.12.2025	31.12.2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	-224,02	-
Total	-224,02	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31.12.2025	31.12.2024
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	6 892 668,45	470 491,64
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	6 892 668,45	470 491,64
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	6 892 668,45	470 491,64

ACTION AC

FR0000939886	31.12.2025	31.12.2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	2 043 496,27	161 349,84
Total	2 043 496,27	161 349,84
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

ACTION IC

FR0010567537	31.12.2025	31.12.2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	4 901 160,05	309 141,80
Total	4 901 160,05	309 141,80
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

ACTION ID

FR0014010J66	31.12.2025	31.12.2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	-51 987,87	-
Total	-51 987,87	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

INVENTAIRE DES ACTIFS ET PASSIFS

Inventaire des éléments de bilan (hors IFT)

Le secteur d'activité mentionné dans l'inventaire représente l'activité principale exercée par l'émetteur de l'instrument financier. L'information est issue du code ICB publié lorsqu'il est disponible.

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Actions et valeurs assimilées			218 428 995,20	97,05
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			218 428 995,20	97,05
act de ser d interm pour le transport de fret			8 563 596,00	3,80
ID LOGISTICS GROUP	EUR	20 836	8 563 596,00	3,80
act d ingenierie et de cons technique connexe			19 454 812,35	8,64
ALTEN	EUR	55 515	4 022 061,75	1,79
SPIE SA	EUR	148 702	7 325 060,52	3,25
TECHNIP ENERGIES NV	EUR	249 621	8 107 690,08	3,60
Activites de programmation informatique			7 133 324,40	3,17
SOPRA STERIA GROUP SA	EUR	18 550	2 867 830,00	1,27
SWORD GROUP	EUR	118 816	4 265 494,40	1,90
Activites de societe holding			1 462 952,76	0,65
VERALLIA SASU	EUR	63 662	1 462 952,76	0,65
Aut act des sers fin. hors ass et fonds de pension			591 624,00	0,26
PERRIER (GERARD)	EUR	7 128	591 624,00	0,26
Autre intermeditation monetaire			6 878 208,00	3,06
EURONEXT	EUR	53 736	6 878 208,00	3,06
Autres activites de telecommunications			-	-
LET'S GOWEX SA	EUR	49 390	-	-
Blanchisserie-teinturerie			15 846 583,48	7,04
ELIS SA	EUR	653 198	15 846 583,48	7,04
Commerce de gros de minerais et de metaux			3 689 022,20	1,64
JACQUET METALS SA	EUR	185 378	3 689 022,20	1,64
Construction aeronautique et spatiale civile			15 660 650,60	6,96
DASSAULT AVIATION SA	EUR	28 255	7 736 219,00	3,44
LISI	EUR	149 236	7 924 431,60	3,52
Construction véhicules militaires combat			1 457 659,70	0,65
RENK GROUP AG	EUR	27 185	1 457 659,70	0,65
Distribution combustibles gazeux par conduites			8 783 224,20	3,90
GAZTRANSPORT ET TECHNIGAZ	EUR	56 087	8 783 224,20	3,90
Édition d'autres logiciels			10 888 698,20	4,84
ATOSS SOFTWARE AG	EUR	45 193	5 215 272,20	2,32
NEMETSCHEK	EUR	31 656	2 937 676,80	1,30
PLANISWARE	EUR	43 742	1 032 311,20	0,46
SIDETRADE	EUR	7 039	1 703 438,00	0,76

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Élevage volailles			3 234 537,60	1,44
SOCIETE LDC SA	EUR	36 384	3 234 537,60	1,44
Fabr. d'autres machines d'usage spécifique n.c.a.			8 981 378,75	3,99
ANDRITZ AG	EUR	65 927	4 400 627,25	1,95
LU VE SPA AZ	EUR	22 595	890 243,00	0,40
RATIONAL AG	EUR	5 579	3 690 508,50	1,64
Fabr. d'autres Prod. chimiques organiques base			3 732 222,12	1,66
KEMIRA OYJ	EUR	190 614	3 732 222,12	1,66
Fabr. d'ordinateurs et d'équipements périphériques			2 277 646,80	1,01
VUSION GROUP	EUR	11 154	2 277 646,80	1,01
Fabr. et rechapage pneumatiques			3 615 137,18	1,61
PIRELLI C SPA	EUR	617 339	3 615 137,18	1,61
Fabr. machines pour l'industrie agro-alimentaire			3 933 868,00	1,75
GEA GROUP AG	EUR	68 060	3 933 868,00	1,75
Fabr. matériel levage et manutention			3 882 209,10	1,72
JUNGHEINRICH VORZ.	EUR	109 605	3 882 209,10	1,72
Fabr. parfums et Prod. pour la toilette			7 574 759,60	3,37
INTERCOS SPA	EUR	300 853	3 327 434,18	1,48
INTER PARFUMS	EUR	168 411	4 247 325,42	1,89
Fabr articles en fils métalliques, chaîne & ressort			4 958 202,00	2,20
AALBERTS BR BEARER SHS	EUR	176 700	4 958 202,00	2,20
Fabr autre fil & câble électronique ou électrique			3 760 466,92	1,67
PRYSMIAN SPA	EUR	43 534	3 760 466,92	1,67
Fabr équipements hydrauliques et pneumatiques			2 137 892,78	0,95
INTERPUMP GROUP	EUR	45 701	2 137 892,78	0,95
Fabrication carreaux en céramique			5 265 721,40	2,34
WIENERBERGER	EUR	171 970	5 265 721,40	2,34
Fabrication composants électroniques			10 197 999,68	4,53
EXOSENS	EUR	155 294	7 523 994,30	3,34
SEMCO TECHNOLOGIES	EUR	95 415	2 674 005,38	1,19
Fabrication d'autres Prod. alimentaires n.c.a.			7 797 518,00	3,46
ROBERTET S.A.	EUR	8 881	7 797 518,00	3,46
Fabrication d'autres Prod. chimiques n.c.a.			2 709 714,00	1,20
ARKEMA	EUR	51 960	2 709 714,00	1,20
Fabrication d'emballages en bois			310 997,10	0,14
OENEO	EUR	33 585	310 997,10	0,14
Fabrication gaz industriels			11 460 663,50	5,09
SOL SPA	EUR	234 130	11 460 663,50	5,09
Fabrication préparations pharmaceutiques			15 670 025,30	6,96
BIOMERIEUX SA	EUR	60 056	6 624 176,80	2,94
IPSEN	EUR	44 689	5 317 991,00	2,36

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
VETOQUINOL	EUR	44 645	3 727 857,50	1,66
Fabrication Prod. pharmaceutiques base			8 161 725,00	3,63
VIRBAC SA	EUR	22 830	8 161 725,00	3,63
Fabr instrmt & appareil mesure, essai & navigation			425 661,30	0,19
BASLER AG	EUR	27 821	425 661,30	0,19
Fabr tube, tuyaux, profilé creu & access. en acier			3 772 786,02	1,68
VALLOUREC SA	EUR	240 458	3 772 786,02	1,68
Toutes aut act specialisees. scientifiques et tech			4 157 507,16	1,85
BUREAU VERITAS	EUR	152 962	4 157 507,16	1,85
Parts d'OPC et fonds d'investissements			5 952 750,00	2,64
OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne			5 952 750,00	2,64
COVEA FINANCE SECURITE C	EUR	25 000	5 952 750,00	2,64
Total			224 381 745,20	99,69

INVENTAIRES DES IFT (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des opérations à terme de devises

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêt

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

INVENTAIRE DES OPÉRATIONS À TERME DE DEVISE

(utilisées en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)	Devises à livrer (-)	Devises à recevoir (+)	Devises à livrer (-)	
-	-	-	-	-	-	-	-

INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

(utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-	
Futures					
Sous total		-	-	-	
Options					
Sous total		-	-	-	
Swaps					
Sous total		-	-	-	
Autres instruments					
Sous total		-	-	-	
Total		-	-	-	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Synthèse de l'inventaire

Valeur actuelle présentée au bilan

Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	224 381 745,20
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	926 299,03
Autres passifs (-)	-227 753,24
Total = actif net	225 080 290,99

INFORMATIONS SFDR



Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : COVÉA
PERSPECTIVES ENTREPRISES

Identifiant d'entité juridique:
9695006J348JQ67NRV89

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?	
<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : N/A <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : N/A	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de N/A d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif social <input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales et sociales promues par le produit ont été atteintes.

Les caractéristiques ont été atteintes de la manière suivante :

1. La politique d'exclusion a été appliquée et le fonds n'a pas investi dans les titres exclus à cause de leur expositions charbon ou énergies non-conventionnelles.
2. L'engagement sur l'amélioration de la note du portefeuille par rapport à son univers a été tenu.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

Indicateurs de durabilité	31/12/2025
Part des entreprises exposés au pétrole et gaz non conventionnel	0,0%
Part des entreprises exposés au charbon (hors énergéticiens)	0,0%
Note moyenne ESG du portefeuille	0,49
Note moyenne ESG de l'univers	0,47

Sources : Covéa Finance, S&P Trucost, ISS, Urgewald

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.



Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les indicateurs d'incidences négatives sont pris en compte dans l'exercice du filtre DNSH. Celui-ci repose sur les indicateurs suivants :

- Pilier E (Environnement) :
 - o Intensité de gaz à effet de serre
 - o Rejets dans l'eau
- Pilier S (Social) :
 - o Violation des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE
 - o Ratio moyen de femmes vs hommes dans les conseils d'administration

Covéa Finance tient également compte des principales incidences négatives (« PAI ») dans sa politique d'exclusion. Ces exclusions couvrent les sujets suivants : armes controversées, tabac, jeux d'argent et de paris, et combustibles non conventionnels.

Par ailleurs, Covéa Finance applique un suivi des controverses qui vise à identifier les controverses sur les piliers E, S et G.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:

Nom de l'émetteur	Secteur	% actifs	Pays
NOVONESIS	Matériaux	5,05 %	DANEMARK
SCHNEIDER ELECTRIC	Industrie	5,05 %	FRANCE
E ON SE	Services aux Collectivités	4,93 %	ALLEMAGNE
SSE	Services aux Collectivités	4,84 %	ROYAUME-UNI
ASML HOLDING	Technologies de l'information	4,64 %	PAYS-BAS
LEGRAND	Industrie	4,52 %	FRANCE
DEUTSCHE BOERSE	Produits financiers	4,07 %	ALLEMAGNE
SAINT-GOBAIN	Industrie	3,53 %	FRANCE
L OREAL	Biens de consommation de Base	3,46 %	FRANCE
BUREAU VERITAS	Industrie	3,45 %	FRANCE
DEUTSCHE TELEKOM	Services de Communication	3,27 %	ALLEMAGNE
SPIE	Industrie	3,01 %	FRANCE
GAZTRANSPORT TECHNIGAZ	Energie	2,97 %	FRANCE
ASM INTERNATIONAL NV	Technologies de l'information	2,85 %	PAYS-BAS
SAFRAN	Industrie	2,72 %	FRANCE

Hors dérivés





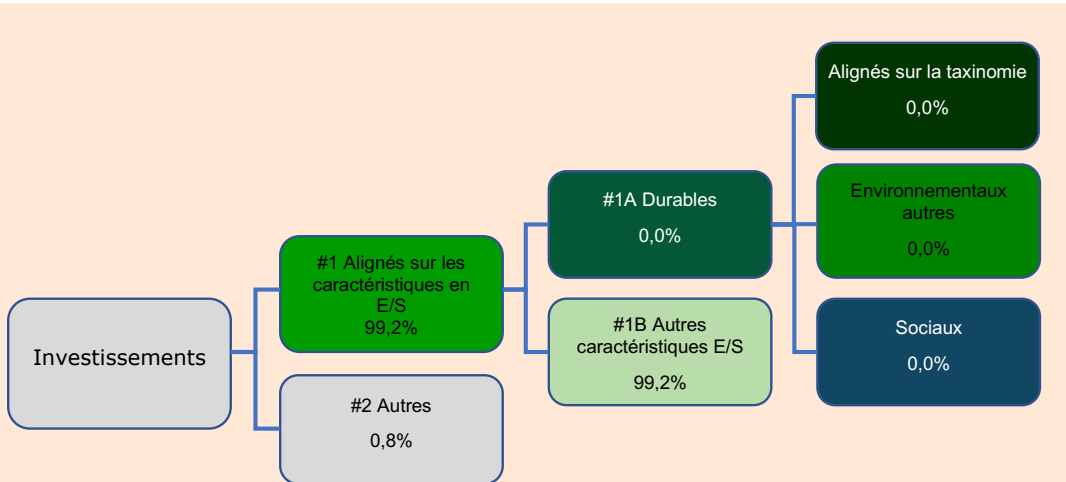
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Quelle était l'allocation des actifs?

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:

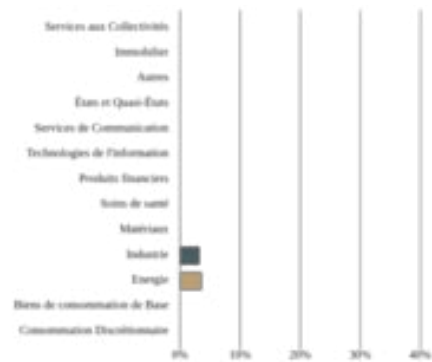
- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Exposition sectorielle – Répartition globale



Exposition sectorielle – Combustibles fossiles



Hors dérivés

Sources : Covéa Finance, ISS



Sous secteurs GICS 2	Répartition Globale	Combustibles fossiles
Distribution et vente au détail de biens de consommation de base	0,00 %	0,00 %
Consommation discrétionnaire, distribution et vente au détail	0,00 %	0,00 %
Transports	3,80 %	0,00 %
Services financiers	3,06 %	0,00 %
Services de Télécommunication	0,00 %	0,00 %
Services Commerciaux et Professionnels	12,14 %	3,25 %
Services Consommateurs	0,00 %	0,00 %
Services aux Collectivités	0,00 %	0,00 %
Semi-conducteurs et équipements pour semi-conducteurs	1,19 %	0,00 %
Sciences Pharmaceutiques, Biotechnologiques et Biologiques	7,65 %	0,00 %
Produits Domestiques et de Soins Personnel	3,37 %	0,00 %
Produits Alimentaires, Boissons et Tabac	1,44 %	0,00 %
Médias et Divertissement	0,00 %	0,00 %
Matériel et Equipement de Technologies de l'Information	1,20 %	0,00 %
Matériaux	14,55 %	0,00 %
Logiciels et Services	9,79 %	0,00 %
Immobilier	0,00 %	0,00 %
Equipements et Services de santé	2,94 %	0,00 %
Energie	9,18 %	3,60 %
Biens d'équipement	25,14 %	0,00 %
Biens de Consommation Durables et Habillement	0,00 %	0,00 %
Banques	0,00 %	0,00 %
Automobiles et Composants Automobiles	1,61 %	0,00 %
Assurance	0,00 %	0,00 %
Autres	2,96 %	0,00 %
Etats ou Quasi-états	0,00 %	0,00 %

Hors dérivés



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE?

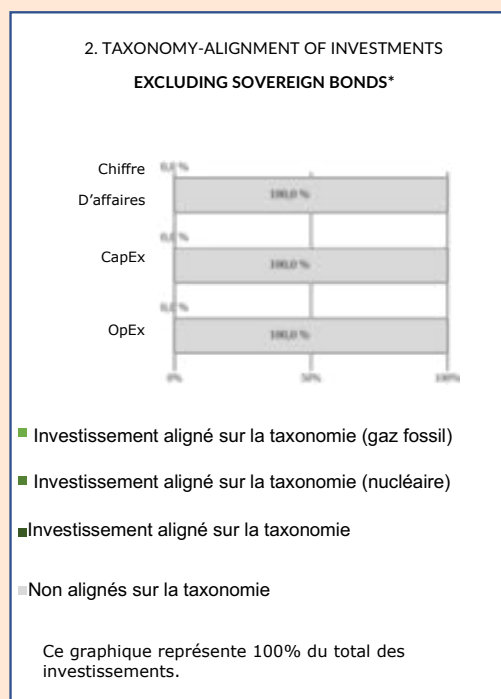
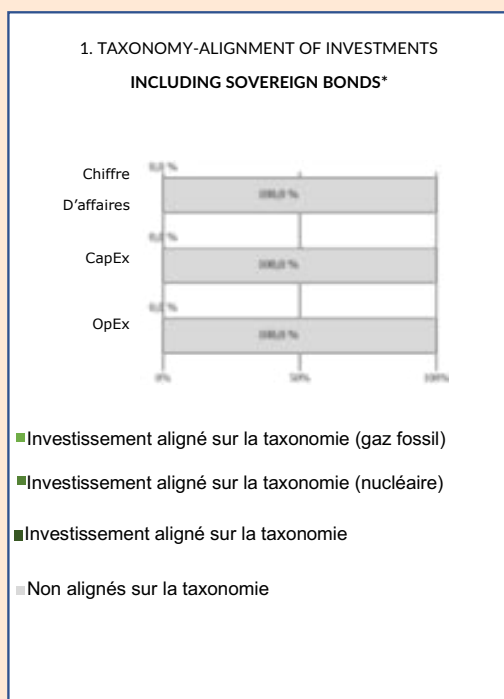
Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE¹ ?

- Oui
- Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire
- Non

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- **des dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- **des dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines

Covéa Finance ne calcule pas la part d'alignement à la Taxonomie pour 2025.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » ont été les suivants :

- les liquidités (détenues à titre accessoire pour répondre à l'objectif de gestion) ;

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche.
L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.



- les dépôts (peuvent être utilisés afin de rémunérer la trésorerie) ;
- les OPC (hors part des éventuels investissements en catégorie #1B des OPC Covéa Finance) ;
- les instruments dérivés

Les instruments dérivés sont utilisés dans une logique d'exposition ou de couverture. Ces instruments font partie du processus d'investissement en raison de leur liquidité et de leur rapport coût/efficacité.

Il n'existe pas de garanties environnementales ou sociales minimales applicables à ces instruments. Cela étant, ils peuvent faire l'objet d'une appréciation ESG.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les mesures ci-dessous ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales :

1. L'application de la politique d'exclusion normative et sectorielle de la Société de gestion et en particulier l'exclusion des émetteurs privés liés aux énergies non-conventionnelles (ex. pétrole, gaz de schiste) ou au charbon (sauf producteurs d'énergie).

Covéa Finance dispose d'un processus opérationnel lui permettant de pouvoir gérer sa politique d'exclusion construite et revue annuellement avec les équipes Recherche et Gestion applicable à l'ensemble des portefeuilles. Les listes d'exclusion sont rafraîchies chaque trimestre afin d'identifier les éventuels émetteurs à exclure au sein des portefeuilles. Une méthodologie spécifique permettant la sortie de positions sur des émetteurs soumis à exclusion post investissement a été définie et implémentée afin que l'ensemble des portefeuilles reflète la philosophie globale de Covéa Finance sur ces sujets

2. La notation extra-financière (« notation ESG ») des émetteurs est déterminée à partir de son modèle d'évaluation ESG propriétaire des émetteurs privés déployé en 2024 selon une approche « Best-in-Class », consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité. Ces évaluations quantitatives sont complétées dans certains cas limités et déterminés (certaines valeurs dites cœurs de portefeuille, valeurs non notées par le modèle en l'absence de données suffisantes...) par une approche qualitative de l'émetteur. Ce travail réalisé, par l'équipe Analyse Financière et Extra-Financière, approfondit la recherche et l'analyse d'éléments sur les trois piliers E, S et G.

L'ensemble des équipes de gestion bénéficient d'une méthodologie de notation qualitative ESG mise en œuvre par Covéa Finance leur permettant de considérer les caractéristiques ESG de chacun des émetteurs.

Tous nos fonds Catégorie 2 AMF suivent une approche « en amélioration de note » (c'est-à-dire que la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à celle de l'univers investissable).

